



HAL
open science

(In)disciplines de travail

Chloé Gaboriaux

► **To cite this version:**

Chloé Gaboriaux. (In)disciplines de travail. Sciences de l'Homme et Société. IEP de Paris, 2020. tel-04402956

HAL Id: tel-04402956

<https://hal.science/tel-04402956>

Submitted on 18 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris

Chloé Gaboriaux

Synthèse du parcours scientifique

(In)disciplines de travail

Dossier préparé en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des
recherches en science politique

présenté le 14 octobre 2020

Volume 1

Jury :

M. François Buton, Directeur de recherche CNRS, Triangle (rapporteur)

Mme Brigitte Gaïti, Professeure des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / CRPS (rapporteuse)

Mme Janet R. Horne, Associate Professor, University of Virginia

Mme Claire Lemercier, Directrice de recherche CNRS, Sciences Po Paris / CSO
(garante et rapporteure)

Mme Hélène Michel, Professeure des universités, Université de Strasbourg / SAGE

M. Pierre Rosanvallon, Professeur honoraire, Collège de France

Chloé Gaboriaux

(In)disciplines de travail

Introduction

La préparation du 10^e Congrès de l'AFSP (Grenoble, 7-9 septembre 2009) a coïncidé avec la fin de ma thèse, consacrée au républicanisme français et soutenue en décembre 2008. Parmi les 52 sections thématiques, l'une d'entre elles portait ce titre en forme de question : « Que faire des idées en science politique ? ». La formulation m'a d'abord amusée, avant de susciter mon inquiétude. Depuis mon inscription en doctorat de science politique mention pensée politique à l'IEP de Paris, j'avais certes eu l'occasion d'être confrontée au désaveu que connaissait alors l'histoire des idées au sein de la science politique et plus largement des sciences sociales. Elle avait pour elle l'ancienneté, des cursus dédiés, une option à l'agrégation de science politique. Les enseignants de la mention nous conseillaient cependant la plus grande prudence. Il fallait par exemple préférer à « idées » ou « idéologies » les termes apparemment moins compromettants de « concepts » ou « paradigmes ». J'étais pourtant loin d'imaginer qu'on en était à s'interroger sur la pertinence même de son objet pour la science politique.

Dans leur texte de présentation, les responsables de la section thématique, Jean-Gabriel Contamin et Jean-Philippe Heurtin, résumaient très justement la situation : parmi les « branches fondatrices de la science politique », l'histoire des idées politiques occupait désormais une « place marginale » au sein de la discipline, tout en manifestant un certain « renouveau »¹. Le programme rendait compte de ce regain d'intérêt sans occulter les divergences de points de vue : la théorie politique, centrée sur des concepts ou des auteurs (axe 1), y côtoyait une histoire sociale des idées politiques inspirée de Pierre Bourdieu (axe 2), tandis qu'un troisième axe présentait la façon dont d'autres approches sociologiques faisaient état des idées des acteurs. Les démarches de Reinhart Koselleck, Quentin Skinner ou Pierre Rosanvallon, au cœur de ma formation doctorale, n'y apparaissaient pas (même si elles ont bien sûr pu être évoquées ponctuellement par les intervenants).

Professionnellement, la situation n'augurait rien de bon². Intellectuellement, elle présentait un défi des plus stimulants. Le présent exercice me permet

¹ Voir la page de présentation de la section thématique sur le site de l'AFSP : <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2009/sectionsthematiques/st50/st50.html>

² Sur ce front, les difficultés avaient à vrai dire commencé bien plus tôt, en raison du refus opposé par le rectorat de Créteil à ma mise en disponibilité (au nom des « nécessités du service ») et de la difficulté à trouver des financements doctoraux qui en a résulté (cf. résumé

heureusement de me concentrer sur ce dernier. Mon parcours scientifique s'ouvre en effet sur cette incertitude disciplinaire qui ne m'a jamais vraiment quittée, même si j'ai fini par l'appriivoiser : elle me semble aujourd'hui indispensable pour aborder un objet – les idées politiques – dont la spécificité impose justement de surmonter les cloisonnements disciplinaires.

J'ai ainsi élaboré ma thèse aux confins de disciplines sinon en conflit du moins relativement imperméables (chapitre 1). Le « goût de l'indiscipline »³ ne m'a pas quittée, comme en témoignent les travaux situés dans le prolongement de mon travail doctoral (chapitre 2). J'ai en outre approfondi mon expérience de la pluridisciplinarité au sein de la revue *Mots. Les langages du politique*, ce qui m'a permis de préciser ma propre démarche, notamment dans le cadre du projet de recherche à l'origine du manuscrit qui constitue le volume 2 de ce dossier (chapitre 3).

du parcours ci-après).

³ Michel Offerlé et Henry Rousso, « Introduction : le goût de l'indiscipline et de la curiosité », *La fabrique interdisciplinaire : histoire et science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 11-21.

Résumé du parcours

Formation et responsabilités scientifiques

Postes et fonctions institutionnelles

2019-	ANR PACE (H. Thiollet) : Responsable scientifique du volet porté par le laboratoire Triangle	MCF Sciences Po Lyon - <i>Responsable égalité</i> - <i>Directrice des études</i>	2014- 2018- 2016-17
2017-	Directrice de la revue <i>Mots. Les langages du politique</i>		
2014-	Responsable de la rubrique <i>Varia, Mots. Les langages du politique</i>	PRAG IEP de Paris	2011-14
2010	Master Arts Lettres et Langues mention Sciences du langage, Paris 3	PRAG IUT Université Lyon 1	2008-11
2008	Doctorat de science politique, IEP de Paris	PRAG IUT Université Paris-Sud 11 - <i>Responsable des stages et des relations avec les entreprises</i>	2003-08 2007-08
2003	DEA de science politique mention pensée politique, IEP de Paris	Professeure de français en collège et lycée (Paris et Saint-Denis)	2001-03
2001	Agrégation de Lettres modernes		
2000	Diplôme de l'IEP de Paris		
2000	Maîtrise de Lettres modernes, Paris 3 (littérature médiévale)		
1998	Licence de Lettres modernes, Lyon 2		

Chapitre 1.

La République en quête de citoyens : **disciplines de thèse**

Formée en lettres et en histoire, j'ai préparé mon doctorat en science politique au sein de la mention « pensée politique » de l'École doctorale de l'IEP de Paris, où l'histoire des idées politiques avait toute sa place. Cette dernière faisait alors l'objet d'importants débats épistémologiques et méthodologiques, dans lesquels les apports de la *Begriffsgeschichte* (autour de Reinhart Koselleck) et de l'école de Cambridge (autour de Quentin Skinner) étaient discutés et confrontés à une tradition française marquée par un dialogue continu entre philosophie, histoire et analyse du discours. Après avoir rappelé à grands traits l'argumentation défendue par ma thèse (1), je reviendrai sur le contexte disciplinaire dans laquelle elle a pris forme (2). Je pourrai ainsi rendre compte de ses objets (3) comme de ses méthodes (4), pour enfin conclure sur ses principaux résultats (5).

1. La thèse en quelques mots

La République en quête de citoyens : les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880). Soutenue en 2008, parue en 2010.

Ma thèse porte sur le rapport des républicains français au suffrage universel (masculin) et plus largement à la démocratie. Elle se fonde à cette fin sur les analyses que les républicains ont produites pour expliquer leurs échecs électoraux et sur les arguments qu'ils en ont tirés pour réviser leurs conceptions de la démocratie et amender leurs programmes. Leurs réactions aux scrutins successifs – dans la presse ou à travers des essais – sont ainsi confrontées au projet politique, notamment institutionnel, qu'ils défendent par ailleurs – discours de campagne, interventions dans la presse, travail parlementaire, essais. Ces deux types de corpus n'avaient jamais été précisément rapprochés, sans doute parce que leurs auteurs les ont eux-mêmes présentés comme relevant de deux problématiques distinctes.

Le premier ensemble documentaire est suscité par la réticence de l'électorat rural à l'égard des républicains, qui se révèle durable : de 1848 jusqu'aux

années 1870, la majorité des paysans français, qui constitue également la majorité de l'électorat, leur préfère tantôt les anciens notables, tantôt les bonapartistes. Elle suscite un problème théorique – celui de la faillibilité du peuple, jusqu'alors sacralisé⁴ – et pratique – celui de l'accession au pouvoir des républicains. Le problème théorique n'est pas vraiment abordé de front par les républicains. Leur foi dans le peuple est au fondement de leur combat et il leur est évidemment difficile d'y renoncer. En se concentrant sur les tares non pas du peuple mais de sa fraction rurale, qui en constitue pourtant la part majoritaire, ils déplacent la question : à leurs yeux, le problème ne se situe pas dans le peuple mais dans la paysannerie, qui n'en fait pas encore vraiment partie dans la mesure où sa politisation n'est pas achevée. L'enjeu n'est plus théorique mais pratique : il s'agit d'éduquer la population rurale à partir des marges de manœuvre limitées dont l'opposition républicaine dispose en régime autoritaire.

Les projets portés par les différentes fractions du camp républicain ne sortent pourtant pas indemnes des difficultés électorales de leurs promoteurs. Ils évoluent, non sans tensions internes, sur des questions aussi centrales que la décentralisation, les corps intermédiaires, la représentation nationale ou encore la Constitution, avec pour horizon une préoccupation nouvelle : comment instaurer la démocratie sans sacrifier la République ? Si le lien entre les amendements apportés à ces programmes et les échecs de leurs candidats dans les urnes n'apparaît pas d'emblée, c'est que les premiers sont formulés au nom du peuple et dans les termes relativement abstraits de la lutte idéologique, tandis que les seconds sont réduits à un problème spécifiquement rural et dans les termes beaucoup plus concrets de la science sociale naissante.

Ma thèse remet en question le partage opéré par les républicains et bien souvent consacré par la recherche entre la question pratique – celle de l'accession au pouvoir dans un contexte défavorable (encore trop souvent rattachée à l'instauration prétendument « précoce » du suffrage universel masculin dans un pays qui n'y aurait pas été préparé) – et la question théorique – celle de la place faite à la démocratie dans les projets républicains. Autrement dit, elle envisage la question de la politisation comme un phénomène qui n'affecte pas seulement les électeurs mais aussi les acteurs politiques, à travers les représentations qu'ils s'en font et les conclusions qu'ils

⁴ Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p. ; idem, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, 379 p. ; idem, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, 440 p.

en tirent. Elle souligne ainsi les effets théoriques des enjeux pratiques : le lien qui se noue entre l’imaginaire social des républicains (leurs façons de *décrire* la société française) et leurs préférences politiques (et notamment les solutions institutionnelles qu’ils sont amenés à *prescrire*⁵) est en effet fondamental pour comprendre à la fois les divisions du camp républicain et le régime politique qui se met en place au début de la Troisième République.

2. Enjeux disciplinaires : histoire des idées et théorie politique

Quand j’ai commencé ma thèse, l’histoire des idées politiques se trouvait dans une position singulière. Marginalisée au sein de la science politique, elle était animée par des discussions épistémologiques et méthodologiques qui manifestaient un profond renouvellement de ses présupposés et de ses outils d’analyse. Mais ces dernières avaient essentiellement pour objet le rapport de l’histoire des idées politiques à la théorie politique et elles ne répondaient donc qu’indirectement aux critiques qui lui étaient faites en science politique.

Au sein de la science politique, le dynamisme de la sociologie politique tendait alors à remettre en cause la place des autres sous-disciplines, et ce à la mesure de leur imperméabilité à la démarche sociologique. Dans le sillage de Pierre Bourdieu, certains appelaient ainsi de leurs vœux la constitution d’une histoire sociale des idées politiques, attentive aux déterminations sociales des productions intellectuelles⁶. Pour de nombreux historiens des idées politiques, la proposition était irrecevable, pour des raisons politiques mais aussi et surtout intellectuelles : c’était renoncer à la spécificité de leur objet, dont ils soulignaient l’autonomie relative par rapport aux structures sociales⁷. Sous cet angle, leur rattachement institutionnel à la théorie politique avait du sens : comme les théoriciens, ils étaient soucieux d’analyser les logiques propres aux constructions intellectuelles qu’ils étudiaient.

⁵ Pierre Bourdieu, « Décrire et prescrire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 38, mai 1981, p. 71-73.

⁶ Pierre Bourdieu, *Sur l’État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Le Seuil, 2015 [2012], p. 566 ; Bernard Pudal, « De l’histoire des idées politiques à l’histoire sociale des idées politiques », dans Antonin Cohen (dir.), *Les formes de l’activité politique. Éléments d’analyse sociologique (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 185-192 ; Frédérique Matonti, « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, n° 59-4 bis, 2012/5, p. 85-104.

⁷ Claude Lefort, « La question de la démocratie », *Essais sur le politique*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 17-32 (première édition dans *Le retrait du politique*, 1983).

Mais cette préoccupation commune entre historiens et théoriciens cachait et cache encore une grande diversité de positions sur les objectifs assignés à l'histoire des idées politiques, tiraillée entre la normativité de la théorie et la neutralité axiologique des sciences sociales. Les termes du débat n'aident pas à sa clarification. Les enjeux institutionnels et politiques qui les sous-tendent ont en effet eu tendance à lier deux questions pourtant distinctes : celle de la spécificité de l'objet « idées » et celle de la normativité des approches susceptibles de faire droit à cette spécificité. Il est alors très difficile d'affirmer la spécificité des idées sans apparaître comme un théoricien engagé dans une démarche normative ou, à l'inverse, de revendiquer une approche descriptive sans être accusé de méconnaître le fonctionnement propre au matériau idéal.

Cette configuration est à de nombreux égards particulière à la France, et à la place que les héritiers comme les adversaires de Pierre Bourdieu ont donnée à ses travaux. Elle permet de comprendre pourquoi le renouvellement de l'histoire des idées politiques est d'abord passé par une réflexion sur ses méthodes historiques, avant d'engager un questionnement plus large sur son ancrage en sciences sociales. Au sein de la sous-discipline, l'histoire constituait à bien des égards un terrain neutre, qui évitait de se positionner explicitement par rapport à la sociologie politique mais aussi, d'une certaine manière, par rapport à la théorie politique. Parce que la théorie politique implique un dialogue continu avec les auteurs du passé, il était légitime de s'interroger sur son rapport à l'histoire. Ce dernier pouvait en outre être formulé dans les termes de la « vérité », concept qui avait déjà été au cœur d'échanges fructueux entre l'histoire et la philosophie⁸ et qui permettait de ne pas aborder frontalement la question de la normativité : après avoir relativisé la possibilité d'accéder à la « vérité historique », on pouvait au moins inviter les historiens des idées à ne pas juger les textes du passé à partir de leur propre conception de la « vérité », au sens cette fois philosophique du terme⁹.

Cette voie s'est révélée coûteuse, institutionnellement, mais aussi scientifiquement. Pour sauvegarder le lien de l'histoire des idées politiques à la théorie politique, on a fait le choix de l'ambiguïté : le souci de la vérité historique était invoqué sans qu'on s'interroge vraiment sur ce qu'il impliquait quant au positionnement de la sous-discipline par rapport à la démarche descriptive des sciences sociales, ce qui limitait le dialogue avec le reste de la

⁸ Autour de l'histoire comme récit et plus largement des effets du *linguistic turn* sur les pratiques historiennes. Voir par exemple Christian Topalov, « En finir avec la société ? Un débat historiographique », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 37, 2008, p. 167-182.

⁹ Quentin Skinner, *La vérité et l'historien*, Paris, EHESS, 2012, p. 67.

science politique. La contrepartie était une grande liberté dans le choix des sujets et des méthodes. D'un côté, on pouvait en appeler à la légitimité des exemples allemand (Reinhard Koselleck et la *Begriffsgeschichte*) et britannique (Quentin Skinner et l'école de Cambridge), ce qui avait l'avantage de rassurer les théoriciens. De l'autre, il n'était pas interdit d'imiter les historiens français, ce qui, en raison de leur conversion précoce aux sciences sociales, permettait de faire de la sociologie – historique – sans vraiment le dire.

Le « contextualisme » défendu par Quentin Skinner et l'école de Cambridge était alors diversement reçu. Ce qu'il reproche à l'histoire traditionnelle des idées, ce ne sont pas ses objectifs théoriques mais un certain usage du passé, qui instrumentalise la pensée des auteurs à des fins normatives, quitte à leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais eu en tête. Les penseurs libéraux auraient ainsi construit une généalogie de la liberté qui écarte les auteurs républicains quand elle ne les annexe pas purement et simplement au libéralisme, occultant ainsi les conceptions alternatives de la liberté. Au contraire, Quentin Skinner appelle à une histoire des idées politiques respectueuse des « intentions » des auteurs du passé : il s'agit de saisir la signification que leurs rationalisations avaient dans leur contexte, pas seulement pour leurs auteurs – à qui la fortune de leurs œuvres échappe bien souvent – mais dans le débat auquel elles contribuaient à l'époque de leur production. Il invite donc les historiens des idées à replacer les propositions théoriques dans les discussions qui leur ont donné forme, en travaillant à partir des textes produits et lus au même moment¹⁰.

Formée en lettres modernes (à l'Université Lyon 2 puis Paris 3 Sorbonne-nouvelle) et en histoire (à l'IEP de Paris), je n'ai pas tout de suite perçu l'originalité de ces propositions. Ma spécialisation en littérature médiévale m'avait appris à faire feu de tout bois pour comprendre des textes que la distance linguistique et historique rendait hermétiques. Pour lire les premiers romans en ancien français, il fallait évidemment avoir en tête les textes juridiques et religieux qui nous étaient encore accessibles¹¹. L'historien de la littérature pas plus que celui des idées ne saurait par ailleurs se contenter de cet environnement textuel : la dimension pragmatique de tout acte de langage¹²

¹⁰ Quentin Skinner, *Visions of Politics. 1 : Regarding Method*, Cambridge, New York, Port Melbourne, Cambridge University Press, 2002, XVI-209 p. L'ouvrage a récemment été traduit en français par Christopher Hamel. Quentin Skinner, *Visions politiques. 1 : Sur la méthode*, Genève, Droz, 2018, XX-272 p.

¹¹ En 2000, alors que j'achevais ma formation initiale (à l'époque 3 ans) à l'IEP de Paris, j'avais préparé à l'Université Paris 3-Sorbonne nouvelle une maîtrise de Lettres modernes en littérature médiévale sur le *Roman de la rose*, attribué à Jean de Meun.

¹² John L. Austin, *How to Do Things with Words*, New York, Oxford University Press, 1962,

impliquait de se placer dans un cadre beaucoup plus large que le seul contexte discursif.

Les discussions auxquelles l'œuvre de Quentin Skinner donnait lieu tournaient pourtant autour du présupposé contraire : à trop s'intéresser aux conditions de production et de réception des œuvres, on finirait par manquer la dynamique propre aux réagencements conceptuels qu'il s'agissait de restituer. C'était dans la logique des présupposés sous-jacents à chacune des disciplines : l'histoire sociale partait des structures économiques et sociales et ne pouvait donc voir dans les idées que le prolongement des mouvements plus profonds qui agitent les sociétés¹³ ; l'histoire des idées avait avant tout pour but de saisir le fonctionnement complexe et relativement autonome des productions intellectuelles et ne pouvait donc saisir que superficiellement les mutations sociales – qui étaient dès lors mentionnées dans ces travaux presque à titre informatif.

J'étais – je suis encore – convaincue du contraire. Il me semble que l'histoire sociale des idées politiques manque en effet son but lorsqu'elle analyse les idées politiques – ou les productions culturelles et artistiques – sans tenir compte de leurs fonctionnements symboliques – ou sémiotiques – propres. Mais on manque tout aussi sûrement la singularité de ces objets lorsqu'on les envisage indépendamment de la société dans laquelle ils ont été produits.

3. Objets : les idées républicaines à l'épreuve de la réalité électorale

Pour travailler l'inscription des idées dans la société, plusieurs voies étaient envisageables. La sociologie des intellectuels (comme la sociologie de l'art ou de la littérature, dans la même veine) n'offrait pas de solution adéquate : difficile à défendre au sein de la sous-discipline, elle s'intéressait de toute façon davantage aux producteurs qu'à leurs productions. D'autres pistes me

166 p. Pour le dire rapidement, les travaux déjà anciens de John L. Austin et, dans une certaine mesure, de Roman Jakobson avaient pour moi joué le même rôle que la littérature médiévale : échapper au paradigme structuraliste encore dominant dans l'enseignement des lettres modernes. On nous répétait encore à la fin des années 1990 que le texte, comme le langage, était « essentiellement une entité autonome de dépendances internes, ou en un mot, une structure », ce qui plongeait la lectrice compulsive que j'étais dans des abîmes de perplexité. Louis Hjelmslev, *Essais linguistiques*, Paris, Éditions de Minuit, 1971, p. 28.

¹³ Alain Guéry, « L'histoire des idées politiques entre l'ère du soupçon et l'ère du sujet : les Annales en difficulté », dans Chloé Gaboriaux et Arnault Skornicki (dir.), *Vers une histoire sociale des idées politiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017, p. 29-42.

semblaient plus fructueuses, parce qu'elles permettaient de rendre justice aux constructions conceptuelles des acteurs tout en tenant compte de leurs positions dans la société. La sociologie de la connaissance et en particulier les pistes ouvertes par l'ouvrage déjà ancien de Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, permettaient d'aborder la production des idées sans les rabattre sur les intérêts de leurs auteurs, en faisant droit à d'autres déterminants sociaux, tirés du « stock de connaissances » acquises au cours leur socialisation, de leurs interactions avec autrui, de leur expérience – routinière ou exploratoire, rassurante ou traumatisante – de la réalité¹⁴. Leur modèle avait l'avantage de tenir compte du double mouvement inhérent à toute production symbolique, qui rend le monde intelligible aux yeux des acteurs et par là-même le façonne en orientant leur action. Il faisait à cet égard écho à la définition du politique que défendaient Claude Lefort, Marcel Gauchet ou Pierre Rosanvallon : une activité dont la spécificité était d'organiser les autres activités, parce qu'elle était « institution du social »¹⁵ et « travail de la société sur elle-même »¹⁶.

Dans ma thèse, j'ai cherché à concilier ces deux approches. Il s'agissait pour moi de montrer d'une part, en amont pour ainsi dire, que les constructions intellectuelles ne se développaient pas de façon totalement autonome, en fonction des enjeux théoriques qui étaient les leurs, mais qu'elles étaient aussi et surtout soumises à un impératif de pertinence – au sens où leurs avocats devaient perpétuellement démontrer leur capacité à rendre compte de la réalité et à orienter l'action – qui imposait à leurs producteurs une négociation continue entre les croyances héritées, la perception de la situation et les décisions stratégiques. Pour le dire en termes wébériens, les réagencements conceptuels dont il s'agissait de faire l'histoire tenaient fondamentalement à l'arbitrage à la fois individuel et collectif, à chaque fois renouvelé, que les acteurs politiques avaient à faire entre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité », à partir du « coup d'œil » qu'ils portaient sur la situation et qui était en grande partie dépendant de leurs choix passés¹⁷. D'autre part, je voulais montrer les effets très concrets de ces réagencements conceptuels, qui, en aval, conduisaient les acteurs politiques à tel choix stratégique, à telle

¹⁴ Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996 [1966], 288 p.

¹⁵ Je reprends cette expression aux chercheurs qui, réunis à l'EHESS autour de François Furet et Claude Lefort, ont contribué au renouvellement de la théorie politique à partir des 1970-1980 : Marcel Gauchet, Pierre Manent, Bernard Manin, Pierre Rosanvallon.

¹⁶ Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen... op. cit.*, p. 23.

¹⁷ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003 (1919), p. 183 et suiv.

modification de programme, à tel conflit interne, et, une fois au pouvoir, à telle décision, notamment en ce qui concerne les institutions du nouveau régime.

Les analyses électorales produites par les républicains constituaient à cet égard un matériau riche d'enseignement : elles répondaient aux divers défis que doit relever un candidat malheureux – donner une explication vraisemblable à l'échec sans lui faire perdre la face ni désespérer ses électeurs, en tirer des leçons pour l'avenir, comme pour retourner le stigmate¹⁸. La science sociale naissante incitait en effet les républicains à produire un semblant de sociologie électorale et à en faire le fondement de leur compréhension de la situation mais aussi de leur action, dans l'opposition puis au pouvoir. Autrement dit, leur description de la société française – et en particulier de la majorité rurale – était aussi et indissociablement une forme de prescription, à destination de leurs amis politiques d'abord, puis, de plus en plus nettement au fil du temps, de leur électorat¹⁹. À partir de ces analyses électorales, je pouvais donc m'interroger sur les raisons – sociales, politiques, intellectuelles – qui avaient présidé à leur production, en mettant en lumière ce qui avait conduit ces acteurs politiques à formuler ainsi et pas autrement leurs analyses de la situation. Je pouvais aussi en étudier les effets : elles les avaient amenés à réviser leurs conceptions politiques, à modifier leurs programmes, à reconsidérer le travail de représentation – au sens où ils avaient dû adapter leurs discours à destination de leurs électeurs, pour leur tendre un miroir dans lequel ils étaient susceptibles de se reconnaître²⁰, et au sens où ils avaient été amenés à amender leurs positions à l'égard des institutions représentatives.

En prenant pour objet les idées des acteurs politiques, je m'inscrivais dans le renouvellement en cours de l'histoire des idées politiques, qui s'accompagnait d'une attention aux auteurs mineurs – par exemple chez Quentin Skinner²¹ – ou aux rationalisations des « praticiens » – par exemple chez Lucien Jaume²² ou, selon une tout autre perspective, Pierre Rosanvallon²³.

¹⁸ Ervin Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, 230 p. ; idem, *Stigmate*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, 175 p.

¹⁹ Pierre Bourdieu, « *Décrire et prescrire [...]* », art. cit.

²⁰ Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, p. 49-55.

²¹ Quentin Skinner, *Visions of Politics... op. cit.*

²² Lucien Jaume, « Il pensiero in azione : per un'altra storia delle idee politiche : un bilancio personale di ricerca », dans Giuseppe Duso et Sandro Chignola (dir.), *Sui Concetti giuridici e politici della costituzione europea*, Milano, Edizioni Franco Angeli, p. 47-65 ; Lucien Jaume, « Méthodes d'interprétation des textes politiques. Le cas Guizot : étude d'une forme de stylistique politique », *Jus Politicum*, n° 1, décembre 2008, <http://juspoliticum.com/article/Methodes-d-interpretation-des-textes-politiques-Le-cas-Guizot-etude-d-une-forme-de-stylistique-politique-34.html>

La dimension pragmatique des textes que j'étudiais me permettait en outre de m'appuyer sur les méthodes des études littéraires et de l'analyse du discours, qui m'étaient familières.

4. Méthodes : histoire et analyse du discours

Quand j'ai commencé ma thèse, les relations entre histoire et analyse du discours relevaient d'un compagnonnage déjà ancien, qui avait emprunté des voies tout aussi diverses que celles tracées par le linguiste Jean Dubois, l'historienne Régine Robin ou le philosophe Michel Foucault²⁴.

Nombre d'entre elles visaient à rendre compte des manières de comprendre et de dire la réalité sociale propres à telle époque ou à tel groupe social ou à tel courant politique. La notion de « formation discursive », empruntée à Michel Foucault²⁵ et précisée par Michel Pêcheux, permettait de désigner ces ensembles d'énoncés à la fois dispersés – ils étaient repris de diverses manières par divers individus en divers lieux – et réguliers – ils avaient en commun des termes, une syntaxe, des tournures stylistiques – au point de déterminer toutes « ce qui peut et doit être dit [...] à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée »²⁶. On pouvait ainsi travailler sur « le » discours – par exemple « le discours noble, le discours bourgeois, le discours jacobin, le discours sans-culotte, etc. »²⁷ – c'est-à-dire sur les régularités qu'il était possible de repérer au sein d'une pluralité de discours énoncés par les membres d'un collectif et qui faisaient signe vers une structure commune sous-jacente.

À cette fin, et contrairement à ce qui a cours aujourd'hui, il n'était pas rare d'avoir recours à des corpus ouverts – par opposition aux corpus clos, délimités par des critères (producteurs, supports, etc.) qui permettent de constituer un ensemble d'énoncés restreint mais complet. La contrepartie en était généralement une enquête extensive, au sens où elle imposait de s'emparer du plus grand nombre possible de textes répondant à la question initiale. Marc

²³ Pierre Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique (note de travail) », *Revue de synthèse*, IV^e série, n° 1-2, janvier 1986, p. 93-105 ; Pierre Rosanvallon, *Pour une histoire du politique : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Le Seuil, 2003, 60 p.

²⁴ Voir par exemple Jacques Guilhaumou, « L'analyse de discours du côté de l'histoire. Une démarche interprétative », *Langage et société*, n° 121-122, 2007/3, p. 177-187.

²⁵ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 275 p.

²⁶ Claudine Haroche, Paul Henry et Michel Pêcheux, « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, n° 24, 1971, p. 93-106.

²⁷ Jacques Guilhaumou, *Discours et événement : l'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 17.

Angenot avait ainsi analysé le genre du pamphlet à partir d'exemples suffisamment nombreux pour révéler les régularités de la parole pamphlétaire²⁸. C'est dans cette perspective que j'ai constitué pour ma thèse un large corpus de journaux, brochures, discours parlementaires, essais, selon des critères assez simples : il s'agissait de sources imprimées qui avaient été diffusées, même à petite échelle, et qui avaient donc pu donner lieu à des reprises et des commentaires ; leurs auteurs appartenaient à l'une des fractions du camp républicain (des socialistes acquis à la République jusqu'aux plus modérés) ; les textes devaient comporter un développement même secondaire sur les comportements politiques de l'électorat français (qu'il s'agisse d'analyser tel ou tel scrutin ou de s'appuyer sur le « tempérament »²⁹ du peuple français pour justifier l'adoption de telle ou telle stratégie électorale, tel ou tel amendement programmatique ou telle ou telle solution institutionnelle).

Les biais inhérents à ces corpus ouverts sont bien connus, du moins en analyse du discours. On leur reproche aujourd'hui d'en dire moins sur le phénomène étudié que sur la collecte elle-même, déterminée par des éléments dont les effets sur la constitution du corpus sont parfois difficiles à mesurer : processus de production (celle des sources imprimées dépend par exemple de l'état du secteur de l'édition au moment de leur publication, des moyens de diffusion, etc.), processus de conservation (qui dépend de la qualité du papier, du nombre d'exemplaires, etc.), accessibilité au chercheur (qui dépend de l'état des bibliothèques et de leur capacité à mettre ou non les documents à sa disposition), etc. Mais leur caractère massif avait l'avantage de donner au chercheur une connaissance fine du vocabulaire de l'époque et donc du sens que les acteurs sociaux donnaient à leurs expériences³⁰.

Pour la France du XIX^e siècle, cette attention au sémantisme des termes employés est d'autant plus cruciale que la langue est faussement proche de la nôtre et qu'il faut donc faire l'effort de la mettre à distance. C'est particulièrement vrai pour les termes désignant des réalités sociales – groupes, métiers, professions – dont les significations sont parfois très différentes de celles qu'on leur assigne aujourd'hui. Leur rapport aux mutations en cours est

²⁸ Marc Angenot, *La parole pamphlétaire : contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, 425 p. Pour un autre ouvrage, Marc Angenot s'est même donné pour objectif de lire et d'analyser tout ce qui a paru en langue française en 1889 : idem, *1889 : un état du discours social*, Longueuil (Québec), Le Préambule, 1989, 1167 p.

²⁹ Je reprends le terme à Jules Ferry. Jules Ferry, « Discours de Bordeaux, du 30 août 1885 », dans Paul Robiquet (dir.), *Discours et opinions de M. Jules Ferry, publiés avec commentaire et notes*, Paris, Armand Colin, 1893-1898, vol. 7, p. 56-57.

³⁰ Reinhart Koselleck, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990 [Édition originale : 1979], 334 p.

par ailleurs complexe : le même mot repéré à cent ans d'écart peut à la fois occulter le changement ou au contraire être chargé d'un sémantisme nouveau qui permet d'en rendre compte, tandis que les néologismes tendent souvent à surestimer le caractère inédit des processus qu'ils visent à nommer. Les termes « agriculture » et « agriculteurs », par exemple, ont dans la deuxième moitié du XIX^e siècle un contenu économique très proche de celui que nous leur connaissons – il s'agit de désigner le secteur primaire – tout en conservant un sens scientifique aujourd'hui disparu (leurs synonymes sont « agronomie » et « agronomes ») et un sens social beaucoup plus exclusif que de nos jours (il s'agit avant tout de désigner le mode d'exploitation « moderne » des gros exploitants et des grands propriétaires terriens).

En études littéraires comme en analyse du discours, la mise en lumière des régularités est en outre indissociable de celle des écarts – écarts des productions individuelles par rapport à la régularité de la langue ou au genre de discours, écarts entre deux formations discursives ou entre deux états de la langue. Cette démarche s'est d'abord révélée fructueuse pour rendre compte du discours républicain sur le « peuple » – qui a d'abord un sens politique (celui de « corps des citoyens ») tout en gardant un lien avec son sens social (celui de « classes populaires ») – et sur sa fraction paysanne, dont le rattachement au « peuple » est mis en doute : politiquement parce que les paysans sont décrits comme de mauvais électeurs et socialement parce que les classes populaires sont de plus en plus associées dans les discours des républicains aux classes populaires « urbaines ». J'ai ainsi pu définir un fil directeur commun au camp républicain – une même foi dans le peuple (au sens politique), qui peut paradoxalement déboucher sur la condamnation du peuple (au sens social), lorsque ce dernier se révèle indigne de la citoyenneté. À partir de ce soubassement commun, les divisions du camp républicain apparaissent nettement : les socialistes acquis à la République et les républicains radicaux appellent à « agiter » les populations (par la démocratie directe ou du moins par la mise en œuvre rapide – « radicale » – du programme républicain) pour leur permettre d'accéder à la citoyenneté et de constituer enfin un peuple au sens politique du terme ; les républicains modérés ou « opportunistes » préfèrent adapter les institutions à la réalité sociale du pays, c'est-à-dire faire le choix « réaliste » d'un gouvernement relativement fort, appuyé sur des représentants disposant d'une grande indépendance à l'égard des représentés.

L'attention apportée aux écarts a permis en outre de mettre en lumière le travail de l'idéologie, au sens de discours qui se présente comme un constat, une description de la société, mais qui est en réalité subordonné à des objectifs

politiques, des prescriptions³¹. Dans un second temps, je me suis donc attachée à confronter les descriptions républicaines de l'électorat rural d'une part avec ce que les historiens nous disaient aujourd'hui de la France du XIX^e siècle, et d'autre part avec les descriptions qui en étaient faites par d'autres au même moment, les « enquêteurs sociaux » par exemple ou les bonapartistes. Alors que les historiens, divisés, s'accordent au moins sur la diversité des populations rurales au XIX^e siècle, républicains et bonapartistes se représentaient la plupart du temps « le paysan en bloc »³², décidément arriéré aux yeux des premiers, pleinement entré dans la modernité pour les autres. La figure du paysan apparaissait ainsi comme un enjeu de lutte, au sujet duquel se jouait un conflit qui ne le concernait qu'en partie³³ : avoir de son côté la légitimité démocratique (c'est-à-dire être soutenu par des électeurs conscients des enjeux politiques) et celle du progrès (c'est-à-dire défendre une position historiquement vouée à triompher).

J'avais fait enfin le choix de la moyenne durée (1848-1880, plus de trente ans), qui, au-delà des exigences du sujet, répond sans doute à ma propre perception de la continuité et du changement idéologiques et institutionnels. J'y appliquais, sur une échelle réduite à un pays et à quelques décennies, la démarche que mettait en œuvre l'analyse des clivages depuis le livre fondateur de Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan³⁴ et que j'avais également pu apprécier dans la spécialisation en histoire à Sciences Po Paris³⁵. Elle consistait à repérer les moments-seuils qui déclenchaient une transformation des clivages sociopolitiques et imposaient aux acteurs politiques de renouveler leurs discours et leurs programmes. Les élections législatives d'avril 1848 avaient révélé l'inadéquation du discours républicain sur le paysan, jusqu'ici érigé en citoyen modèle (à travers notamment la figure du paysan-soldat). Elles avaient conduit les républicains à réviser profondément leur perception des rapports de

³¹ On retrouve cette définition de l'idéologie chez des auteurs aussi différents que Pierre Bourdieu et Raymond Aron : Pierre Bourdieu, « Décrire et prescrire [...] », art. cit. ; Raymond Aron, « Du bon usage des idéologies », *Commentaire*, 48 (12), 1989-1990, p. 691-698.

³² Maurice Agulhon, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 8. 1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 105.

³³ Pierre Bourdieu, « Une classe objet », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17-18, novembre 1977, p. 2-5. Dans ma thèse, j'appelle à nuancer l'idée selon laquelle les paysans seraient à compter parmi les dominés des dominés. Si en effet la paysannerie « ne doit d'exister dans le discours qu'aux conflits qui se règlent à son propos », l'instauration du suffrage universel (masculin) la place néanmoins en position d'arbitre, ce que les candidats ne cessent d'ailleurs de lui répéter.

³⁴ Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan (dir.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, London, Collier-Macmillan, 1967, XVI-554 p.

³⁵ Après de Christophe Charle, Olivier Dard et Nicolas Rousselier notamment.

force électorales et avaient soumis leur mouvement à de nouvelles tensions internes (manifestées notamment à travers les projets de gouvernement direct portés par les républicains socialistes et radicaux). La libéralisation relative que connaît le Second Empire au début des années 1860 a un effet analogue. Ce qui est remis en cause cette fois, c'est l'idée que les ruraux auraient choisi les adversaires de la République – les monarchistes puis les bonapartistes – sous la pression : celle qu'exerçaient sur eux les anciens notables puis celle, plus directe, des représentants de l'État impérial. Là encore, il s'ensuit des réajustements conceptuels et stratégiques qui suscitent des divisions internes. Avec la chute du régime de Napoléon III et l'avènement de la Troisième République, c'est l'expérience de la conquête électorale qui débouche sur de nouveaux reclassements.

5. Résultats : une relecture du républicanisme français

Ma thèse propose une relecture du républicanisme français, qui contribue aux questionnements que ce dernier soulève dans trois champs plus ou moins cloisonnés : l'histoire, la science politique et en son sein la socio-histoire du politique, la théorie politique.

L'étude du républicanisme français avait longtemps été l'apanage des historiens, dont certains s'étaient montrés presque aussi militants que les acteurs qu'ils étudiaient. Quand j'ai commencé ma thèse, l'heure était cependant à la « critique »³⁶ et bientôt même à la « contre-histoire » de la République³⁷. Au sein de la science politique, la socio-histoire du politique y contribuait à sa manière, en montrant que les prises de positions des républicains sur la citoyenneté étaient indissociables de leurs positions dans le champ politique, où ils avaient été longtemps dominés par les anciens notables. En promouvant un vote individualisé, opéré dans le secret des consciences et des isolements, ils cherchaient en réalité à soustraire les électeurs aux pressions que les anciens notables étaient susceptibles de faire peser sur eux³⁸. En privilégiant les principes sur les intérêts, et donc en contribuant à l'idéologisation des programmes, ils portaient la lutte sur un terrain où leur

³⁶ Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p.

³⁷ Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson (dir.), *Une contre-histoire de la Troisième République*, Paris, La Découverte, 2013, 401 p.

³⁸ Alain Garrigou. « Le secret de l'isolement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 71-72, mars 1988, p. 22-45.

manque de ressources économiques leur serait moins préjudiciable³⁹. La nationalisation des enjeux et la structuration partisane les servaient également : peu implantés localement, moins fortunés que leurs adversaires, ils avaient tout à gagner à devenir des « entrepreneurs » politiques et à accélérer ainsi la transformation des pratiques⁴⁰.

Mes recherches prolongeaient ces remises en question. Elles contredisaient d'abord le récit relativement linéaire et univoque donné jusqu'alors de la conquête républicaine : les républicains auraient redoublé d'efforts et d'inventivité pour aller au-devant des électeurs ruraux, pour les éduquer politiquement et enfin les rallier à la République, tandis que, du côté des paysans, un long « apprentissage » les aurait progressivement menés à l'éveil politique, identifié à la République⁴¹. Ce que montre ma thèse, c'est que l'apprentissage a surtout été celui des acteurs politiques, pour qui il s'agissait autant d'amener les paysans à la République que d'adapter la République aux structures sociales du pays. En imposant des réaménagements idéologiques et stratégiques, leurs échecs électoraux ont en outre révélé les divisions du camp républicain, qui ont longtemps été sous-estimées par l'historiographie. Contrairement à l'idée répandue selon laquelle seule la stratégie distingue les modérés, plus prudents, des radicaux, plus impatients, l'étude fine de leurs positionnements souligne la profondeur de leurs divergences politiques et idéologiques.

En montrant que les républicains se définissent par rapport aux bonapartistes autant voire davantage que par rapport aux monarchistes, ma thèse invite en outre à relativiser leur adhésion à la « modernité politique » – celle qui s'identifierait avec l'individualisme du vote, l'idéologisation des programmes et la professionnalisation politique⁴². Les positions que la plupart d'entre eux défendent sous la Seconde République les montrent au contraire attachés à une conception communautaire du vote, qui ne se différencie de celle des anciens notables que par sa dimension nationale – et non communale. Sous le Second Empire, la structuration du débat renvoie en outre de nombreux radicaux à une position défensive. Ils renouent avec le républicanisme des

³⁹ Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000*, Paris, Le Seuil, 2002, 366 p.

⁴⁰ Éric Phélippeau, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002, 367 p.

⁴¹ Maurice Agulhon, *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. ; idem, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 8. 1848 ou l'apprentissage de la République, ... op. cit.*

⁴² Yves Déloye, « Les origines intellectuelles de la socialisation civique en France. Sources et questions », *Sociétés contemporaines*, n° 20, 1994, p. 111-128.

anciens – du moins celui dont leur formation classique les a abreuvés – et invoquent Rousseau pour fustiger la croissance économique et le développement du luxe, où ils voient non pas un « progrès » mais un signe de déliquescence morale et politique. Loin de les rassurer, le coût croissant des campagnes électorales confirme leur haine de l'Empire, qui dévalorise la politique en en faisant une histoire d'argent, tout en donnant le champ libre aux intrigants de la pire espèce. Seul le retour à la démocratie directe, indissociable d'une certaine frugalité, leur paraît alors susceptible de garantir l'égalité et la liberté au fondement de la République. La conquête du pouvoir dans les années 1870 les a conduits à nuancer ces propositions mais sans en abandonner les présupposés, qui forment encore l'arrière-plan idéologique du radicalisme au début de la Troisième République. Elles le rendent à cet égard inconciliable avec les choix des opportunistes, progressivement ralliés au « progrès économique » et fidèles aux principes de 1789, qu'ils identifient au triomphe de l'individualisme et du gouvernement représentatif.

Sous cet angle, mon travail doctoral contribue aussi à la discussion suscitée par le républicanisme en théorie politique et en histoire des idées politiques. Ce dernier y est travaillé avant tout comme une conception de la liberté alternative au libéralisme, dont les origines remontent à l'Antiquité mais qui, profondément renouvelée à la Renaissance, aurait contribué de façon décisive à l'avènement des régimes représentatifs dans les sociétés occidentales⁴³. Les historiens des idées politiques remettent en question l'idée selon laquelle le républicanisme aurait résisté à l'avènement du libéralisme en opposant à la liberté négative défendue par ce dernier – celle de poursuivre ses intérêts privés sans en être empêché – la liberté positive héritée des Anciens – celle de participer à la vie politique, qui implique de sacrifier la vie privée à l'engagement public. Au contraire ils affirment que le républicanisme est, comme le libéralisme, l'enfant de la modernité politique et qu'à ce titre il reconnaît lui aussi la liberté négative comme une valeur fondamentale de nos sociétés individualistes. Ce qui le différencie du libéralisme, c'est la définition qu'il donne de cette liberté négative : alors que les libéraux la conçoivent comme absence d'interférence, les républicains leur rétorquent que cette

⁴³ John G. A. Pocock, *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Londres, Princeton University Press, 1975, X-602 p. ; Quentin Skinner, *The Foundations of Modern Thought*, Cambridge University Press, 1978, 2 vol.

dernière n'empêche pas les rapports de pouvoir et que la liberté effective réside plutôt dans l'absence de domination⁴⁴.

Quand on travaille sur la France, et en particulier sur la France du XIX^e siècle, la question qui se pose est celle de la spécificité du républicanisme français par rapport à ce mouvement plus large qui, en Italie, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, est aussi désigné sous les termes d'« humanisme civique ». Pour le dire simplement, il s'agit de savoir si ce qu'on appelle le « républicanisme » en France a quelque chose à voir avec le « républicanisme » comme philosophie de la non-domination. Les historiens sont à ce titre divisés. Le « républicanisme français » n'est-il finalement que le nom d'un libéralisme à la française, qui conjugue étatisme et économie de marché ?⁴⁵ Résulte-t-il plutôt d'une « synthèse » originale entre le libéralisme et le républicanisme, dont les institutions de la Troisième République seraient le fruit ?⁴⁶ Ou y a-t-il vraiment eu un républicanisme français, au sens philosophique du terme⁴⁷ ?

Ma thèse donne une réponse nuancée. D'une part, la période que j'étudie correspond à l'émergence d'un républicanisme radical que tout oppose au libéralisme, mais qui n'a pas grand chose à voir non plus avec l'humanisme civique : l'horizon de ces républicains reste longtemps celui de la démocratie athénienne et de la république romaine, ce qui les conduit à valoriser la participation politique au dépens de la poursuite des intérêts privés et donc à défendre une conception positive de la liberté. D'autre part, mes recherches montrent que l'évolution des modérés – celle d'un Jules Ferry par exemple – les conduit à se rapprocher des positions défendues par les libéraux français, notamment en matière économique, politique, institutionnelle.

Dans la lignée des travaux de Pierre Rosanvallon, mon travail doctoral montre enfin que l'originalité du républicanisme français réside autant dans sa conception de la liberté que dans son rapport à la démocratie et au suffrage universel. Sous cet angle, les divisions des républicains français révèlent leur difficulté fondamentale à concilier liberté négative et démocratisation de l'État. Or ces deux éléments sont indissociables dans la théorie républicaine : c'est en effet parce que la démocratie place l'État dans les mains du peuple – et non

⁴⁴ Philip Pettit, *Republicanism: a Theory of Freedom and Government*, Oxford, Oxford University Press, 1997, X-328 p.

⁴⁵ Lucien Jaume, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, 591 p.

⁴⁶ Stanley Hoffmann, Charles P. Kindleberger, Laurence Wylie et al., *In Search of France*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1963, XIII-443 p.

⁴⁷ Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, Paris, Gallimard, 2005, 523 p.

dans celles de l'élite – que ce dernier peut légitimement intervenir pour mettre en place les conditions sociales qui permettent à chacun de faire des choix émancipés de tout rapport de domination. Une fois au pouvoir, les républicains modérés invoquent au contraire les particularités sociopolitiques de l'électorat rural pour placer la République au-dessus du suffrage universel, non pas seulement à travers des lois organiques qui interdisent d'interroger les électeurs sur la forme du régime, mais aussi par une série de mécanismes institutionnels qui donnent aux électeurs un pouvoir limité, qu'il s'agisse de contrebalancer la représentation nationale par celle d'une chambre haute, d'instaurer pour cette dernière le suffrage indirect ou d'espacer dans le temps les consultations électorales. Ils confient ainsi à un État en partie soustrait au pouvoir du peuple la réalisation des promesses républicaines de liberté et égalité, les rendant sinon vaines du moins difficiles à tenir.

Chapitre 2.

Après la thèse :

prolongements et explorations

Après la thèse, s'ouvrait pour moi une période d'hésitations. D'un côté, une série de raisons m'encourageaient à réorienter mes recherches : le besoin d'explorer différemment le « modèle » républicain français, en enquêtant sur d'autres sources, en mettant en œuvre d'autres approches, en travaillant sur d'autres « moments républicains » ; la nécessité de proposer un nouveau projet pour soutenir mes candidatures à l'université ou au CNRS ; le sentiment aussi que mon sujet de thèse était tout sauf porteur en science politique. D'un autre côté, il me restait beaucoup à faire : je n'avais pu approfondir certains dossiers, qui me tenaient à cœur mais qui n'entraient que partiellement dans l'argument de ma thèse ; mes collègues historiens me sollicitaient, notamment parce que mes recherches faisaient écho aux programmes des concours de l'enseignement⁴⁸ ; associées à l'épreuve des recrutements en science politique, leurs demandes me faisaient douter de la pluridisciplinarité et me conduisaient à envisager une éventuelle « conversion » en histoire. Le doute, le manque de temps aussi⁴⁹, m'ont incitée à sacrifier la stratégie à mes envies et, encore une fois, à emprunter le chemin des crêtes. Mes recherches postdoctorales s'inscrivent d'abord dans la continuité de mes analyses du discours républicain, tout en m'imposant une réflexion plus approfondie sur son historicité (1). Elles sont ensuite marquées par ma rencontre avec l'équipe de la revue *Mots. Les langages du politique*, dont j'ignorais alors qu'elle serait décisive (2). Elles m'ont enfin conduite à explorer les différentes facettes d'un objet que je n'avais pu évoquer qu'indirectement dans ma thèse et qui me permettait de démontrer plus aisément l'ancrage de mes recherches dans la science politique : l'agrarisme (3).

⁴⁸ « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe, des années 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie » en 2006-2007 ; « Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899 » en 2015-2017. J'ai ainsi été amenée à m'investir quelque temps dans l'organisation du CAPES d'histoire-géographie, en intégrant le jury en 2014 et en rédigeant le corrigé du sujet d'histoire contemporaine en 2015.

⁴⁹ J'enseignais comme PRAG à plein temps et je n'avais plus l'excuse de la thèse pour limiter heures complémentaires et fonctions administratives.

1. Le discours républicain : histoire et science politique

J'ai d'abord été amenée à approfondir certains des sujets que j'avais abordés dans ma thèse. Les publications qui en ont résulté m'ont permis de mieux comprendre les enjeux disciplinaires liés à mon propre travail tout en m'incitant à une réflexion sur l'historicité de mes objets.

Je poursuivais d'une part le dialogue avec les sciences humaines – celles qui avaient été au cœur de ma formation, à savoir les études littéraires, la philosophie et l'histoire – à travers des travaux consacrés au discours républicain – au sens de formation discursive. Ils s'inscrivaient dans le droit fil de la démarche que j'avais adoptée dans ma thèse, tout en s'adressant à un public à qui elle était familière et qui n'avait donc nul besoin de justifications méthodologiques trop poussées. Ils ont paru :

- dans les *Cahiers de la MRSH* pour un numéro spécial réunissant diverses disciplines des sciences humaines (études littéraires et civilisationnistes, psychologie, philosophie, histoire) : « **Le caractère national à l'épreuve du vote rural dans le discours des républicains français : 1848-1880** », 2007 ;

- dans des revues d'histoire sociale et politique, comme

- les *Cahiers Jaurès* : « **La petite propriété paysanne en République : les incertitudes du discours républicain** », 2010 ;

- *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique* : « **La République et les paysans. La lutte électorale en 1863 selon Jules Ferry** », 2014 ;

- ou *Histoire@politique* : « **Fonder la République sur les 'nouvelles couches sociales' (Gambetta) : description du monde social et préférences institutionnelles dans la France des années 1870** », 2015 ;

- dans des ouvrages collectifs dirigés par des philosophes :

- « **L'autre peuple : la gauche et les paysans au XIX^e siècle** », dans Catherine Colliot-Thélène et Florent Guénard (dir.), *Peuples et populisme*, Paris, Vie des Idées / Presses universitaires de France, 2014 ;

- « **Nature versus Citoyenneté dans le discours républicain : l'héritage du Second Empire** », dans Vincent Bourdeau et Arnaud Macé (dir.), *La nature du socialisme : pensée sociale et conception de la nature au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017.

D'autre part, je travaillais à des contributions d'orientation plus générale, articulées à des questionnements beaucoup plus contemporains. Elles m'avaient été demandées alors que je faisais mes débuts d'enseignante en

science politique (comme chargée de cours puis PRAG à Sciences Po Paris) et me rapprochaient des objets centraux de la discipline :

- « **Le spectre du bonapartisme** », *Commentaire*, 2011-2012 ;
- « **La République, une référence obligée dans le débat politique français** », note du CEVIPOF, 2011 ;
- « **Démocratie directe** » et « **États généraux** », dans Jean-Michel Fourniau (dir.), *Dictionnaire critique interdisciplinaire de la participation*, 2013 ;
- Dans un même ordre d'idées, mais plus récemment : « **Citoyen** » et « **République** », dans Béatrice Fleury, Michelle Lecolle, Jacques Walter (dir.), *Publictionnaire : dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, 2017.

Il s'agissait de textes courts, notes et notices, qui n'appelaient pas non plus de développements épistémologiques particuliers. Ils n'en ont pas moins nourri ma réflexion méthodologique et permis de préciser mon positionnement disciplinaire.

Tout d'abord, je me rendais compte plus clairement que mes objets et méthodes m'avaient conduite à l'intersection de deux groupes relativement étrangers les uns des autres : d'un côté les sciences humaines, études littéraires et philosophie notamment ; de l'autre les sciences sociales, sociologie et science politique – j'y reviendrai dans le chapitre suivant. L'histoire jouait pour moi les intermédiaires, sans doute parce que ses représentants, largement acquis aux méthodes des sciences sociales, étaient souvent issus d'une formation pluridisciplinaire analogue à la mienne.

J'étais ensuite amenée à préciser mon rapport à l'histoire, qui n'était pas forcément celui des historiens avec lesquels je travaillais sans être non plus complètement assimilable à celui des socio-historiens de la science politique. Parce que mes questionnements étaient issus d'une histoire des idées politiques plus proche de la théorie politique que de l'histoire, ils étaient assez loin des modalités de problématisation propres aux historiens, dont les interrogations découlent généralement d'un certain état de l'historiographie. Mes hypothèses reposaient en effet sur un constat d'ordre théorique : derrière l'attachement *historique* des républicains français au suffrage universel (masculin), se cachait une tension d'ordre *théorique* entre un républicanisme « substantiel », c'est-à-dire assignant aux fins politiques un contenu bien déterminé, et l'indétermination propre à la démocratie, qui impose au contraire d'admettre la variabilité de ces fins au gré de l'alternance politique. Suivant les propositions de Pierre Rosanvallon en faveur d'une histoire conceptuelle du politique, elles

présupposaient donc l'existence de problèmes relativement décontextualisés – « relativement » car ils se posaient dans une période déterminée, celle qui s'ouvrait avec l'avènement de la démocratie en France, mais partiellement « décontextualisés » car ils avaient, au sein de cette période encore ouverte, quelque chose d'invariant⁵⁰.

Sous cet angle, mes travaux se rapprochaient de ceux des socio-historiens en science politique. Leurs travaux partent en effet généralement du principe – implicite ou explicite – que l'histoire ne vaut que pour autant qu'elle éclaire le présent et qu'elle l'éclaire tout particulièrement lorsqu'elle s'attache à rendre compte d'un passé qui relève du même « moment » historique, à savoir la modernité politique ouverte par la révolution française.

Je me sentais en revanche plus historienne que la plupart d'entre eux. Mes recherches consistaient en effet à suivre dans le temps les développements *historiques* du problème *théorique* que j'avais soulevé. Elles impliquaient de rendre compte précisément de la façon dont les acteurs avaient perçu et formulé ce problème, en soulignant les circonstances qui les avaient conduits à le comprendre de telle ou telle manière et les conséquences pratiques que ces grilles de lecture avaient pu avoir. Sous cet angle, mon approche était assez différente de la démarche généalogique qui prévalait alors chez de nombreux politistes. Autrement dit, je cherchais alors moins à déconstruire les catégories politiques du présent par un détour historique propre à les dénaturer, qu'à mettre en valeur les rationalisations originales que les échecs électoraux des républicains les avaient amenés à produire, y compris lorsqu'elles semblaient n'avoir eu aucune postérité.

2. Tropismes républicains : pour une histoire langagière des idées

À la toute fin de ma thèse, j'avais été amenée à revenir à Lyon, que j'avais quittée près de dix ans auparavant. Sous le nom quelque peu oulipien de Lexpopolex (« Lexicologie politique et politologie lexicale »), des membres de l'équipe de la revue *Mots. Les langages du politique* – Paul Bacot, Denis Barbet et Sylvianne Rémi-Giraud notamment – y tenaient un séminaire baroque et chaleureux, où la pluridisciplinarité s'expérimentait sous la forme d'un dialogue continu, parfois piquant, toujours bienveillant, entre des

⁵⁰ Sur la démarche historique de Pierre Rosanvallon, voir Bruno Bernardi, « Pour une histoire conceptuelle du politique : questions de méthode », dans Sarah Al-Matary et Florent Guénard (dir.), *La démocratie à l'œuvre : autour de Pierre Rosanvallon*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 31-48.

chercheurs d'horizons intellectuels différents mais unis par un même objet : les discours politiques.

J'y redécouvrais la linguistique, dont mes études de lettres m'avaient donné un aperçu partiel, centré sur le fonctionnement de la langue et ancré dans une perspective très normative (celle de la correction grammaticale et syntaxique). L'analyse du discours « à la française » me montrait au contraire comment elle pouvait être abordée à travers les actualisations de la langue que sont la parole et le discours, selon une approche à la fois descriptive et compréhensive. L'analyse du discours m'était en partie familière. Ma formation en lettres m'avait rendue sensible à ses mises en garde contre les analyses de contenu (ou thématiques), qui présupposaient au langage une forme de transparence. Je partageais aussi son attention à la structure des textes et à leurs fonctionnements énonciatifs, au rôle qu'elle accordait à l'intertextualité. Mais j'avais encore beaucoup à apprendre – sur la constitution des corpus et leur traitement automatisé, sur l'analyse des interactions et la prise en compte de l'argumentation, etc.

Tandis que je me familiarisais avec les sciences du langage au sein d'un master à distance proposé par l'Université Paris 3, je travaillais à une intervention pour le séminaire Lexpopolex, bientôt transformée en article pour la revue *Mots. Les langages du politique*. Il s'agissait pour moi de prendre au sérieux le présupposé de l'analyse des discours politiques, selon laquelle l'histoire des idées politiques était avant tout une histoire des langages dans lesquels ces dernières avaient été exprimées et à travers lesquels elles étaient susceptibles ou non d'être communiquées, diffusées, imposées. Ce présupposé répondait en effet à l'une de mes plus constantes préoccupations : rendre compte de la spécificité de l'objet « idées » dans une démarche ancrée dans les sciences sociales. Deux maximes me guidaient alors, extraites l'une de *l'Archéologie du savoir* de Michel Foucault, l'autre d'un texte de Clifford Geertz, « Ideology as a cultural system », que j'avais découvert tardivement dans *Cultures politiques*, dirigé par Daniel Cefaï.

La première appelle à articuler la forme des énoncés aux circonstances bien déterminées dans lesquelles ils apparaissent et deviennent des actes au même titre que d'autres actions, ce qui revient à proposer une histoire *historienne* des idées, qui prend au sérieux l'historicité du langage dans lequel elles sont formulées : « La question que pose l'analyse de la langue, à propos d'un fait de discours quelconque, est toujours : selon quelles règles tel énoncé a-t-il été construit, et par conséquent selon quelles règles d'autres énoncés semblables pourraient-il être construits ? La description des événements de discours pose

une tout autre question : comment se fait-il que tel énoncé soit apparu et nul autre à sa place ? » – cette interrogation étant précisée un peu plus loin par Michel Foucault, qui repérait les énoncés à leur caractère illocutoire, appelant à analyser « ce qui s’est produit par le fait même qu’il ait eu énoncé – et cet énoncé précisément (nul autre que lui) dans des circonstances bien déterminées »⁵¹.

La seconde invite à travailler le langage idéologique comme un objet indissociablement social et symbolique : « En l’absence d’une telle théorie [du comportement symbolique], et en particulier d’un cadre analytique dans lequel interpréter le langage figuratif, les sociologues en sont réduits à voir les idéologies comme des cris de souffrance élaborés. Sans savoir comment opèrent la métaphore, l’analogie, l’ironie, l’ambiguïté, le calembour, le paradoxe, l’hyperbole, le rythme, et tous les autres éléments que nous qualifions de façon boiteuse par le terme de ‘style’, et sans même reconnaître, dans la majorité des cas, que ces procédés sont importants pour le moulage des attitudes personnelles dans une forme publique, les sociologues manquent des ressources symboliques qui leur permettraient de trouver une formulation incisive à leur problème. Alors que les arts ont établi la puissance cognitive de la ‘distorsion’ et que les philosophes ont sapé la pertinence d’une théorie émotionnelle du sens, les sociologues ont rejeté la première et embrassé la seconde. Il n’est, dès lors, guère surprenant qu’ils échouent à comprendre, et même à reconnaître, le problème de la teneur des propositions idéologiques »⁵².

Ces réflexions ont débouché sur un article publié en 2010 dans la revue *Mots. Les langages du politique* et intitulé : « **Quand rural signifiait ‘réactionnaire’. Le détournement politique du vocabulaire rustique autour de 1871** ». Le fait de langue est relativement connu – les manuels d’histoire rappellent systématiquement le mot de Gaston Crémieux aux députés élus en février 1871 : « c’est une honte, vous n’êtes qu’une majorité rurale ! ». Je montre dans cet article que ce « cri » d’indignation n’est qu’un exemple parmi de nombreux énoncés à l’époque, dans lesquels le vocabulaire rustique revêt une signification politique. Il s’agit d’abord pour moi de mettre en lumière les « circonstances bien déterminées » qui ont débouché sur ce type d’énoncé – plus de vingt ans d’échecs électoraux des républicains face aux majorités rurales. J’en montre en outre le fonctionnement symbolique – une « distorsion » métonymique qui consiste à assimiler les élus à leurs électeurs et

⁵¹ Michel Foucault, *L’archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 39.

⁵² Clifford Geertz, « L’idéologie comme système culturel », dans Daniel Cefaï (dir.), *Cultures politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 35-91 (édition originale : 1964).

leurs électeurs à leurs déterminations sociales. Je conclus sur leur efficacité pragmatique – à court terme, dans la lutte politique, et à long terme, dans les représentations politiques des républicains : sans que les locuteurs en soient toujours conscients, les slogans, maximes et formules tendent à informer leurs perceptions du monde – ici à préparer le ralliement des républicains à l'idée d'une citoyenneté non pas universaliste mais socialement située, une citoyenneté « rurale » en quelque sorte.

Quelques années plus tard, j'ai eu l'occasion de revenir sur cette démarche, à l'occasion de la préparation d'un ouvrage codirigé avec Arnault Skornicki : *Vers une histoire sociale des idées politiques*, en 2017. Malgré ou grâce aux malentendus qui ont présidé à ce projet collectif, le livre qui en est issu me paraît à même de défendre une conception de l'histoire des idées politiques ouvertes à des démarches différentes – élaborées à partir de l'histoire sociale ou de la socio-histoire, de l'histoire littéraire ou philosophique, de la sociologie critique et de la sociologie des controverses, des approches discursives propres à l'école de Cambridge ou à l'analyse du discours à la française, etc. J'y ai pour ma part cherché à articuler à l'histoire conceptuelle du politique (au sens de Pierre Rosanvallon) une approche attentive au fonctionnement symbolique du langage, dans une contribution intitulée « **Lire et dire la société : de l'histoire conceptuelle du politique à l'histoire sociale des idées politiques** ».

3. Lisibilités de l'agrarisme

Une partie de mes recherches doctorales est consacrée aux réflexions menées au sein du camp républicain sur la représentation politique des paysans et plus largement des intérêts agricoles – à travers les chambres d'agriculture, les groupes de pression, les assemblées politiques, les partis politiques ou, dans les années 1880, les syndicats agricoles. J'avais ainsi constitué un dossier assez conséquent sur les propositions des « agrariens », ces gros exploitants ou grands propriétaires qui se sont très tôt autoproclamés représentants de l'agriculture et des paysans. Parce que ces « agrariens » étaient rarement républicains, j'ai développé cette recherche en parallèle à la thèse et surtout dans les années qui ont suivi.

Ce qui frappe dans les revendications des élites agricoles, c'est leur lisibilité sociale et politique. Sous cet angle, la différence avec le discours républicain est remarquable. Le fonctionnement symbolique du discours républicain revêt une complexité telle qu'il est à la fois difficile et réducteur de le rabattre sur les

conditions sociales de son énonciation. Celui du discours agrarien est relativement simple et renvoie au contraire de façon presque transparente aux enjeux de pouvoir qui animent alors les élites rurales. La raison en est simple : les républicains s'efforcent d'élaborer un projet politique à distance des déterminations sociales, même si leurs échecs électoraux les contraignent finalement à s'y confronter, tandis que les agrariens fondent leurs conceptions politiques sur une représentation explicite des rôles sociaux de chacun. J'en conclus que toutes les rationalisations idéologiques n'entretiennent pas le même rapport à la réalité sociale : pour reprendre le terme employé par Clifford Geertz, la « distorsion » peut se faire simple écart (comme lorsque les agrariens prennent leurs rêves pour des réalités) ou se répliquer à divers degrés (comme lorsque les républicains déforment la réalité des campagnes tout en s'affirmant indifférents aux déterminations sociales des citoyens). Quel que soit leur degré de distorsion avec la réalité, ces rationalisations orientent les actions de leurs auteurs et d'une partie de leurs interlocuteurs. Mais elles le font selon un fonctionnement symbolique différent et doivent donc faire chacune l'objet d'une approche adaptée.

Parce que le discours agrarien était facile à restituer, il n'exigeait pas de recourir trop longuement à l'analyse du discours et me permettait ainsi d'aborder plus rapidement et plus directement des problématiques en phase avec les préoccupations de la science politique, qu'il s'agisse de contribuer à une histoire politique des sciences agronomiques, à la socio-histoire de la genèse partisane ou à l'analyse des dispositifs langagiers et médiatiques de la représentation politique.

- Un colloque tenu à l'INRA sur l'histoire de la recherche agronomique m'a d'abord permis de souligner le caractère éminemment politique des débats prétendument techniques que suscite l'agronomie au XIX^e siècle, dans une contribution intitulée « **Entre les innovations agronomiques et les pratiques paysannes, la figure de l'agriculteur pratique au XIX^e siècle** », publiée en 2008. J'y analyse les propositions agronomiques d'une partie des élites rurales, regroupées autour d'Édouard Lecouteux et de son *Journal d'agriculture pratique*. Tenant dans une égale réprobation les pratiques paysannes jugées routinières et les spéculations agronomiques accusées d'être coupées du monde rural, elles prônent un modèle de développement agricole qui se veut adapté aux réalités françaises. Ce faisant elles donnent le beau rôle à une élite rurale composée d'anciens notables et de nouveaux venus, qui expérimentent sur leurs terres les derniers développements de la science agronomique. L'agronomie « pratique » – nous dirions aujourd'hui « appliquée » – est

d'abord une compensation : ses animateurs, souvent conservateurs, ont vu leurs ambitions politiques remises en question par l'avènement de la République et de l'Empire ; ils voient dans l'agriculture un terrain dit « neutre », qui leur permet de se dire « au service de leur pays », sans avoir à craindre les contrôles tatillons que l'administration impériale réserve aux activités politiques. Elle est ensuite un investissement à long terme : en se donnant un rôle moteur dans la diffusion du progrès agricole, ces grands propriétaires terriens cherchent à renforcer leur influence sociale et politique auprès de la paysannerie, dont l'instauration du suffrage universel en 1848 a fait un enjeu électoral majeur.

- La prétention de cette élite à représenter la paysannerie montre cependant ses limites. Son unité se fissure dès lors que certains de ses membres se décident à défendre les intérêts agricoles non pas seulement sur le terrain de la science, de la technique et de l'économie, mais aussi sur celui de la politique, en se présentant à des élections locales et nationales. D'accord en agronomie, ces derniers sont en effet divisés politiquement, comme je l'ai montré récemment dans un article publié en 2018 dans la revue *Politix* : « **La faiblesse des partis agraires en France : le cas du 'parti de l'agriculture' sous le Second Empire** ». J'y étudie la tentative avortée de constitution d'un parti agraire dans les années 1860, à l'initiative d'un allié et bientôt adversaire d'Édouard Lecouteux : Louis Hervé. Ce cas empirique me permet de tester la validité de plusieurs hypothèses expliquant la faiblesse des partis agraires en France : la réticence française à l'égard des partis, la structure des clivages politiques en France, la reconfiguration politique particulière que constitue le Second Empire, à savoir une démocratisation de la vie politique sous l'égide d'un régime autoritaire. Cette dernière piste se révèle particulièrement fructueuse. Les intérêts bien compris des élites agricoles leur font préférer la voie corporatiste, qui leur garantit une forme de pouvoir, à la forme partisane, qui fait d'elles la cible de l'Empire. Elles inaugurent ainsi un mode de gestion des intérêts agricoles qui persiste alors même que les populations rurales ont perdu la force du nombre.

- Un colloque organisé en janvier 2018 à Lille par Samuel Hayat, Nicolas Kaciaf et Cédric Passard m'a enfin donné l'occasion d'explorer la « prétention représentative »⁵³ de Louis Hervé telle qu'elle se déployait dans ses écrits. Dans une contribution intitulée « **Porte-paroles autoproclamés de la paysannerie au 19^e siècle : radiographie d'un échec** » (à paraître), j'analyse l'articulation entre les idées et les pratiques en m'attachant à confronter les

⁵³ Michael Saward, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010, X-206 p.

positions assignées à divers groupes dans le processus représentatif tel qu'il est présenté par Louis Hervé à leurs positionnements réels, qui débouchent sur l'échec de son projet. L'approche concilie

- une attention aux dispositifs médiatiques alors indissociables de formes partisans encore embryonnaires – le « parti » s'identifiant quasiment à son organe de presse ;

- l'accent mis sur les phénomènes discursifs, notamment énonciatifs, que tout geste représentatif implique : un « je » – en l'occurrence Louis Hervé – prétendant d'abord rallier un « nous » – ses amis en agriculture dont il espère faire des amis en politique – pour parler au nom d'un premier « ils » – les masses paysannes, qui apparaissent très significativement en position délocutée (parce que l'organe de presse ne s'adresse qu'aux membres potentiels d'une organisation qui apparaît nettement comme un parti de cadres, socialement très éloignés de leur électorat) – devant un autre « ils » qui mêle adversaires divers et opinion publique.

- le souci de rendre compte des rapports de force réels qui permettent d'expliquer à la fois la prise de position de Louis Hervé et son échec : les référents des pronoms « nous » et « ils » refusant d'endosser les rôles que ce dernier leur propose.

Chapitre 3.

Des langages du politique

à la socio-histoire de l'intérêt général :

pour une pluridisciplinarité située

J'ai rejoint dès 2010 la revue *Mots. Les langages du politique*, d'abord au sein de son comité de lecture, puis de son comité éditorial, ensuite comme responsable de la rubrique *Varia* et désormais comme rédactrice en chef – nous disons « directrice ». Le titre est sans doute trop prestigieux relativement aux tâches que la fonction implique : la gestion du courrier, le suivi des calendriers, l'organisation des réunions, les demandes de subventions, la répartition des mises en lecture, la mise en page et la correction orthographique et typographique (en collaboration avec la secrétaire de rédaction), l'évaluation des textes et l'aide à la réécriture, et plus récemment la représentation de la revue au sein du collectif *Revue en lutte* – qui occupent une bonne partie de mon temps (je dirais plus de 500 heures par an, soit dix heures hebdomadaires en moyenne, congés compris, avec des écarts très importants liés aux trois « bouclages » annuels). Grâce à cette fonction, je suis amenée à suivre au moins ponctuellement le travail des doctorants, désormais incités à publier très (trop) tôt et qu'il faut donc épauler tout au long du processus. Je leur transmets ce que le travail éditorial au sein de la revue m'a appris : la pluridisciplinarité commence par la reconnaissance du caractère interdisciplinaire des objets ; elle se poursuit par la curiosité à l'égard du travail des autres, dont les postulats et les hypothèses peuvent être très différents ; elle s'accomplit dans une écriture à la fois précise et non jargonnante, qui rend explicites les positionnements adoptés dans l'article.

Cette pluridisciplinarité située⁵⁴ est depuis quelques années déjà au cœur de mon travail. Elle me conduit à proposer des analyses dont l'inscription

⁵⁴ Ma perspective est proche de celle de Patrick Charaudeau lorsqu'il défend une « interdisciplinarité focalisée », mais elle est moins ambitieuse – il s'agit dans son esprit d'engager un dialogue *interdisciplinaire* « sur les concepts, les outils et les résultats d'analyse de différentes disciplines » – et donc plus aisément généralisable – tout chercheur, quels que soient son positionnement disciplinaire et ses objets, peut travailler à rendre ses analyses accessibles aux échanges entre disciplines. Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité 'focalisée' dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, n° 17, 2010/1, p. 195-222.

disciplinaire varie en fonction des collectifs au sein desquels elles sont produites. La pratique intensive de la pluridisciplinarité m'a en effet permis de me confronter à ses limites (1). Il n'est cependant pas question pour moi d'y renoncer mais d'y recourir de façon plus contrôlée, en évaluant les coûts et les gains. Je poursuis ainsi mes explorations méthodologiques, qui m'ont conduite à m'initier aux méthodes quantitatives (2), et mes excursions disciplinaires, qui m'ont amenée sur le terrain du droit, notamment administratif (3).

1. Limites de la pluridisciplinarité

Au sein de la revue *Mots. Les langages du politique*, la pluridisciplinarité ne s'expérimente pas seulement dans les discussions du comité éditorial, qui rassemble des chercheurs en science politique, en sciences du langage et en sciences de l'information et de la communication. Elle est inscrite dans la ligne éditoriale de la revue et dans ses règles de fonctionnement, qui l'imposent :

- dans les appels à communications des dossiers thématiques, qui doivent être coordonnés par des chercheurs d'horizons disciplinaires différents et s'adresser – à travers les axes retenus et la bibliographie notamment – au moins aux trois disciplines de référence de la revue (science politique, sciences du langage et sciences de l'information et de la communication) ;
- dans les articles retenus, qui doivent émaner de disciplines différentes ;
- dans l'évaluation de ces derniers, confiée à trois experts issus de disciplines différentes ;
- et bien sûr dans l'écriture des articles eux-mêmes qui doivent pouvoir être lus, compris et appréciés par notre lectorat pluridisciplinaire.

La direction d'un numéro thématique, que chacun des membres du comité éditorial assume à son tour avec des collègues extérieurs à la revue, est ainsi l'occasion de confronter les points de vue et les approches. En ce qui me concerne, j'ai eu ainsi l'occasion de collaborer étroitement avec :

- des politistes et des linguistes pour le numéro 112 de novembre 2016 sur les « **Discours présidentiels et de présidentielles** », coordonné avec Paul Bacot, Christian Le Bart, Damon Mayaffre ;
- un sociolinguiste pour le numéro 117 de juillet 2018 sur « **Les 'petites phrases'** », coordonné avec Henri Boyer ;

• une chercheuse en sciences de l'information et de la communication et une américaniste pour le numéro 121 de novembre 2019, intitulé « **Restons groupés : la construction discursive des relations sociales** », coordonné avec Valérie Bonnet et Marie Plassart.

Je peux en dire de même de mes dossiers en cours – sur « les mots du travail » avec Camille Noûs (numéro 126, juillet 2021), sur « le multilinguisme dans les organisations internationales » avec Rachele Raus, Cécile Robert, et Stefano Vicari (numéro 128, mars 2022) ou sur « migration et crise » avec Laura Calabrese et Marie Veniard (numéro 129, juillet 2022), qui me font découvrir de nouveaux horizons – la traductologie par exemple – et admirer l'inventivité de certains collègues sociologues – dans leurs observations du monde de l'entreprise notamment.

Ce que j'apprends au contact de ces chercheurs vient nourrir en retour mes recherches personnelles, tout en m'éclairant sur certaines lignes de partage difficiles à remettre en question. En ce qui concerne les langages du politique, la frontière la plus tenace me paraît être celle qui sépare les démarches essentiellement herméneutiques (qui dominent en théorie politique ou dans les études littéraires par exemple) et les démarches ancrées dans le champ des sciences sociales (histoire et sociologie notamment). Leurs objectifs divergent en effet : les premières font du dévoilement de la signification des énoncés une fin en soi, tandis que les secondes mettent l'interprétation des textes au service de la compréhension d'un phénomène social ou politique. Et cette divergence des fins entraîne avec elle des modes d'écriture très différents, dans l'exposition des idées, la démonstration, le traitement des exemples.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Sarah Al-Matary, spécialiste de la littérature du XIX^e siècle, à l'occasion de la préparation d'un article à quatre mains (« **Une nouvelle lutte des 'clashes' ? Fragmentation des discours de campagne et mutations des clivages, France, 2016-2017** », 2018⁵⁵), et,

⁵⁵ Je suis loin d'être satisfaite du résultat mais j'ai beaucoup apprécié l'expérience qu'a constituée sa rédaction. Elle nous a d'abord permis de réfléchir aux rapports entre le travail scientifique et le travail de diffusion de la recherche que nous menons au sein de la Société d'études des langages du politique. Alors que nous mettons habituellement nos savoirs et outils d'analyse au service de courts billets destinés au grand public et consacrés au décryptage du discours politique, nous nous lançons dans cet article un défi inverse : faire de ces analyses le matériau d'un article scientifique. Il s'agissait aussi d'expérimenter une écriture réellement collective, où les rôles et les apports seraient égaux à chacune des étapes de la conception et de la rédaction. Nous y avons enfin confronté nos perspectives disciplinaires, ce qui m'intéresse tout particulièrement ici.

à son invitation, dans une séance du séminaire « Littératures et arts du XIX^e-XX^e siècles » de l'Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités, qui rassemble à Lyon des chercheurs en philosophie, littératures française et étrangères, musicologie, études théâtrales et histoire de l'art. Ces échanges m'ont d'abord permis de constater que les tensions que j'ai mentionnées plus haut entre la théorie politique et l'histoire *historienne* des idées (par opposition à une histoire *philosophique* des idées) opposaient en réalité plus largement les sciences sociales aux disciplines plus directement aux prises avec ce que Clifford Geertz appelle le « fonctionnement symbolique »⁵⁶.

Ils m'ont donné en outre l'occasion de mieux comprendre ce que ces dernières entendent par « spécificité » des objets idéels, littéraires ou artistiques. Leur approche semble en effet sous-tendue par une théorie plus ou moins assumée de la valeur, au sens où les productions étudiées revêtent une certaine valeur aux yeux du chercheur, y compris lorsqu'il affirme refuser le canon – revendiquer son intérêt pour des auteurs « mineurs », c'est tantôt consacrer le canon (en reconnaissant la « minorité » de ses objets), tantôt adopter une nouvelle échelle de valeurs (en les réhabilitant). L'objectif peut être « descriptif », quand il s'agit par exemple de décrire un champ, un genre, un motif, une formation descriptive, etc. Mais la norme ressurgit bien souvent dans le choix du corpus convoqué à cette fin. Les exemples étudiés valent en effet en eux-mêmes, parce qu'ils présentent une forme particulièrement achevée du type qu'il s'agit d'étudier et qu'ils permettent donc d'en révéler plus complètement la signification.

À première vue, les voies empruntées par la démonstration sont donc sans commune mesure avec celles privilégiées par les sciences sociales. D'un côté, le cas *représentatif* est celui qui est le plus signifiant (qui représente le mieux le phénomène discursif ou littéraire ou artistique étudié, au sens où il en serait le parangon, l'exemple par excellence, le modèle). De l'autre le cas *représentatif* renvoie à un point de vue statistique : sa significativité doit être à ce titre précisée par le chercheur, qui en situe l'ampleur et la portée et insiste sur son caractère non pas unique mais au contraire moyen. À vrai dire, l'opposition n'est pas si tranchée. Le choix

⁵⁶ Je retiens à dessein cette expression, dont le sens est je crois partagé par les lecteurs auxquels je destine cet écrit. Mais il faudrait que j'en trouve une autre pour m'adresser aux linguistes, pour qui « symbole » évoque au contraire un signe dont le rapport au référent est d'ordre analogique et ne présente donc pas ou que peu les « distorsions » que lui attribue Clifford Geertz.

d'un modèle suppose toujours l'existence de cas moyens tandis que le traitement des exemples en sciences sociales impose, rhétoriquement, un choix bien souvent fondé sur la valeur de l'exemple, qui vise à retenir le plus frappant plutôt que le plus courant. Mais l'ordre des priorités se manifeste nettement dans l'argumentation, qui d'un côté s'appuie sur un certain nombre d'outils analytiques pour mettre en valeur la singularité de l'objet, tandis que de l'autre, il s'agit au contraire, par d'autres outils, d'inscrire l'exemple dans le processus plus large qui constitue l'objet premier de la recherche.

Ces réflexions, confirmées par le travail éditorial mené au sein de la revue *Mots. Les langages du politique*, ont contribué à faire évoluer mon écriture – de plus en plus explicite quant au point de vue et au cheminement retenus. Elles m'ont aussi amenée à préciser la démarche que j'avais adoptée, attentive aux « écarts » et aux « distorsions » qui séparent le niveau symbolique et social et qui constituent à mes yeux le moteur de leurs interactions. Je cherchais alors à rendre compte de la valeur que les agencements conceptuels revêtaient non pour moi mais pour leurs auteurs, tout en cherchant à établir tout aussi précisément la mesure dans laquelle ces rationalisations étaient susceptibles d'orienter leurs décisions. Cette préoccupation explique en grande partie l'orientation nouvelle que j'ai donnée à mes recherches, en ce qui concerne les méthodes (avec une ouverture aux approches quantitatives) et les objets (avec une attention au droit en train de se faire).

2. Du quali au quanti, et retour

Au début des années 2010, de nombreuses raisons m'incitaient à m'intéresser aux méthodes quantitatives.

J'avais été sensibilisée aux enjeux de la textométrie au sein du master en sciences du langage que j'avais suivi à distance. Mes fonctions au sein de la revue *Mots. Les langages du politique* me mettaient en position de discuter et de juger des articles fondés sur des approches et des outils textométriques divers. J'avais ainsi été amenée à suivre plusieurs formations courtes en la matière, proposées par Bénédicte Pincemin et Serge Heiden, à l'origine de TXM⁵⁷.

⁵⁷ Serge Heiden, Jean-Philippe Magué, et Bénédicte Pincemin, « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement », dans Sergio

Mon nouveau projet de recherche m'y invitait également. Je m'étais donné pour objectif d'écrire une socio-histoire de l'intérêt général à travers la reconnaissance d'utilité publique des associations et fondations au Conseil d'État entre 1870 et 1914. À cette fin, j'avais à traiter des documents dont le nombre (plus de 1 000 dossiers) et la faible lisibilité (parce que manuscrits et rédigés dans un style relativement hermétique) résistaient à mes capacités de synthèse. Hasard du calendrier, j'étais aux prises avec ces difficultés lorsque ma nomination comme PRAG à Sciences Po Paris, en 2011, m'a permis de faire la rencontre de Claire Lemercier, qui venait de rejoindre le Centre de Sociologie des Organisations (CSO) et dont j'ai pu suivre l'*Atelier quanti* (coanimé avec Claire Zalc⁵⁸). J'y mesurais l'exigence des méthodes quantitatives tout en me convainquant progressivement de l'intérêt – et surtout de la faisabilité – d'un recours au moins ponctuel aux outils qui nous étaient présentés. Le caractère sériel de mes archives m'y encourageait, de même que la présence parmi les animateurs des groupements comme au sein du Conseil d'État de figures connues de la « nébuleuse réformatrice »⁵⁹ : les chercheurs qui s'y intéressaient, et que j'ai notamment eu l'occasion d'entendre dans le séminaire de Christian Topalov en 2015-2016⁶⁰, avaient souvent fait le choix de l'analyse de réseaux, ce qui m'a conduit à m'intéresser de plus près à leurs outils – un atelier animé par Francesco Beretta, chercheur au Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes LARHRA, à Lyon, m'en a notamment donné l'occasion en 2016⁶¹.

J'ai ainsi pu mettre en œuvre quelques-unes des pistes qu'elles m'ont ouvertes :

- dans un article pour *Genèses*, publié en 2017, qui vise à montrer la façon dont les relations interpersonnelles entre membres du Conseil d'État et animateurs des groupements candidats pèsent sur l'octroi de la reconnaissance d'utilité publique : « **Une construction sociale de l'utilité publique : associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914)** ». J'y mets en rapport l'importance que les serviteurs de l'État

Bolasco, Isabella Chiari, Luca Giuliano (dir.), *Proceedings of 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data – JADT 2010*, Rome, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, 2010, vol. 2, p. 1021-1032).

⁵⁸ Voir le site de l'Atelier : <http://www.quantihmc.ens.fr/-Notre-atelier-.html>.

⁵⁹ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, 574 p.

⁶⁰ « Les nébuleuses réformatrices et leurs réseaux, XIX^e et XX^e siècles », EHESS / ENS.

⁶¹ « Analyse de réseaux : données historiques et approches pratiques ». Francesco Beretta y proposait une initiation au logiciel Visone à partir des données des participants.

attribuent explicitement au fait de *connaître* leurs interlocuteurs pour *reconnaître* leurs œuvres d'utilité publique avec les relations effectives qu'ils entretiennent avec les animateurs des œuvres et dont témoignent les lettres de recommandation trouvées dans les dossiers, visualisées dans un graphe élaboré sous le logiciel Visone⁶².

- dans le mémoire inédit qui accompagne cette synthèse : ***Gardien de l'intérêt général ? Le Conseil d'État et l'utilité publique des associations (1870-1914)***, où il s'agit pour moi tantôt de faire un état des lieux des dossiers étudiés (variation du taux de succès des demandes de reconnaissance d'utilité publique dans le temps et en fonction du type de groupements notamment), tantôt d'objectiver des processus plus complexes comme la laïcisation des œuvres ou, par le biais de régressions logistiques (sous le logiciel R⁶³), le poids respectif de différents critères dans la décision de reconnaître ou non une œuvre d'utilité publique.

L'enjeu pour moi était de confronter la doctrine progressivement élaborée par le Conseil d'État à ses décisions effectives, sans renoncer à rendre justice à la cohérence de ses propositions, sans les réduire non plus à de la « fausse conscience », mais en mettant en lumière de la façon la plus précise possible les rapports complexes que les convictions entretiennent avec les pratiques. Sous cet angle, les méthodes quantitatives ont rempli leurs promesses : le temps passé à saisir les données, les coder, les confier aux algorithmes des logiciels s'est révélé fructueux⁶⁴.

Mais elles ont aussi, de façon plus inattendue pour moi, enrichi le travail que je menais sur la doctrine administrative. Manipuler des données m'a en effet conduit à des questionnements auxquels l'analyse qualitative des textes ne m'aurait pas conduit, du moins pas sous cette forme. Je pense notamment à la question de l'appartenance religieuse des groupements (chapitre 5 du mémoire). La lecture des notes et avis du Conseil d'État m'avait amenée à la poser de façon assez simple : jusqu'en 1879, le Conseil d'État s'était montré très favorable à leur reconnaissance d'utilité publique ; après 1879 il s'était efforcé de leur restreindre l'accès au label avant de céder, autour de 1890, parce qu'il fallait bien donner un statut juridique aux

⁶² À propos du projet Visone, voir <https://visone.info/html/about.html>.

⁶³ R Core Team, « R: A language and environment for statistical computing », *R Foundation for Statistical Computing*, Vienna, 2013, URL <http://www.R-project.org/>.

⁶⁴ J'avoue avoir parfois douté : contrairement à l'analyse qualitative des textes, qui dévoile ses apports progressivement et tient donc en haleine tout au long de la recherche, l'analyse quantitative impose souvent de passer du temps à des tâches ingrates sans être vraiment sûre du résultat...

associations charitables que le gouvernement républicain venait de détacher des établissements publics du culte.

Quels effets ces revirements de doctrine avaient-ils eu sur les décisions effectivement prises par le Conseil d'État en la matière ? L'objectivation impliquée par le codage m'a contrainte à reformuler la question de l'*appartenance religieuse*, qui est devenue celle de l'*affichage confessionnel* (dans les titres et les statuts des œuvres). Ce faisant, j'ai été amenée à travailler sur les éléments qui faisaient l'objet d'un affichage (confession des animateurs du groupement, confession du personnel, bénévole ou non, confession des bénéficiaires, observation des rites, respect des interdits, distinction entre service, éducation et prosélytisme religieux, etc.), mais aussi sur ceux qui restaient dans l'ombre, avec la bénédiction du Conseil d'État. La question du rapport entre le droit et le fait prenait à mes yeux un tour nouveau puisque l'écart apparaissait en partie assumé par les membres de la haute assemblée. Il n'y avait plus qu'à reprendre l'analyse qualitative des documents d'archives pour que cet aspect du travail du Conseil d'État, qui avait d'abord échappé à mon attention, me saute finalement aux yeux.

3. Le droit comme langage politique

À l'issue de ma thèse, j'avais très vite orienté mes recherches vers la question des corps intermédiaires et plus précisément des associations en République. Mon travail doctoral m'avait en effet sensibilisée au tournant associationniste opéré par les républicains dans les années 1860 : l'éducation des masses rurales à la République passait à leurs yeux par leur implication locale dans des divers groupements. Il s'agissait pour moi de comprendre comment le rejet des corps intermédiaires avait pu laisser place à la valorisation de certains d'entre eux, sous quelles conditions, et avec quelles conséquences sur la conception de l'intérêt général défendue par les républicains.

J'ai ainsi commencé à travailler sur la loi 1901, qui avait déjà donné lieu à de nombreux travaux. La préparation d'un premier article sur la question, intitulé « **La loi 1901 faite de mieux : les républicains face à l'association au tournant du XX^e siècle** » (*The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 2011), m'a permis de mesurer l'importance de la reconnaissance d'utilité publique dans le dispositif retenu en 1901 : ce dernier consacrait la liberté d'association mais limitait la capacité des groupements à profiter de la générosité publique, réservée aux

établissements « reconnus d'utilité publique » selon une procédure discrétionnaire héritée de la monarchie. La restriction, rarement commentée, a le plus souvent été associée à la difficulté des républicains à reconnaître pleinement la liberté associative, et avec elle une forme d'autonomie du social (par rapport à l'État)⁶⁵. Je n'étais pas totalement convaincue par l'explication, qui me semblait n'expliquer que partiellement l'attitude des républicains. L'analyse des discussions menées dans et hors du Parlement m'a d'abord permis de souligner les tensions internes au sein du camp républicain, divisé sur la nécessité de contrôler les associations susceptibles de faire appel aux dons et legs : ceux qui s'y étaient ralliés avaient plutôt tendance à en faire une nécessité stratégique dans la lutte contre l'emprise catholique, tandis que ses contempteurs y voyaient une remise en cause des principes républicains, que l'importance du combat laïque ne pouvait suffire à justifier.

La contradiction n'était donc pas totalement « impensée », pour reprendre le terme employé par Pierre Rosanvallon à propos des conceptions associatives des républicains. Mais elle était difficile à analyser chez les acteurs politiques, qui avaient alors tendance à s'en dédouaner par les exigences de la lutte contre la réaction monarchiste et catholique. Pour mieux la comprendre, je me suis alors penchée sur la mise en œuvre de la loi et en particulier sur les pratiques administratives en matière de reconnaissance d'utilité publique. Je faisais l'hypothèse que la question s'était posée aux serviteurs de l'État en des termes différents de ceux qui prédominaient dans l'arène politique et que cette différence, quelle qu'elle soit, était susceptible de donner un nouvel éclairage au rapport État / associations en République. C'est ainsi que j'ai découvert l'existence des dossiers de reconnaissance d'utilité publique transmis par les gouvernements au Conseil d'État, conservés depuis quelques années déjà aux Archives nationales (site de Pierrefitte).

Un premier sondage dans ces dossiers m'a convaincue de leur intérêt pour une socio-histoire « compréhensive » de l'intérêt général, au sens où elle chercherait d'abord à comprendre la cohérence des conceptions qui guidaient la sélection des groupements dignes d'être reconnus « d'utilité publique », avant de s'attacher à leurs contradictions internes. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer dans une contribution au colloque de Cerisy organisé en 2014 autour de l'œuvre de Pierre Rosanvallon, publiée en 2015

⁶⁵ Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, 445 p.

sous le titre « **Faire l'histoire des corps intermédiaires en France : quelques remarques sur le *Modèle politique français*** ».

Au fil du dépouillement, j'ai été peu à peu amenée à élargir l'empan chronologique de mon étude à la période antérieure à 1901 – ce qui accroissait considérablement le nombre de dossiers à traiter mais permettait aussi de rendre compte de la temporalité propre au droit administratif. À de nombreux égards, le fonctionnement de ce dernier m'offrait l'occasion d'éprouver la démarche que j'avais progressivement élaborée. La notion d'intérêt général y était centrale sans jamais être explicitement définie. Elle relevait d'un travail collectif, fondé sur la délibération des membres du Conseil d'État, délibération qui avait un caractère hautement réflexif puisqu'elle les amenait à réinterpréter sans cesse leurs décisions passées à la lumière des exigences politiques du présent (formulées dans les termes de la raison d'État, mais aussi et surtout au nom de la cohérence de la jurisprudence, et plus largement d'un système juridique sans cesse amendé par le travail du législateur). Plus ou moins indirectement, les archives dont je disposais me donnaient ainsi accès à la production d'une idée.

Elles me permettaient aussi d'en mesurer l'effectivité puisque l'intérêt général était invoqué pour doter ou non tel ou tel groupement d'un nouveau statut juridique, celui des établissements d'utilité publique. Je pouvais ainsi non seulement confronter les justifications aux décisions réellement prises, mais aussi examiner la réalité nouvelle qui en découlait : un espace réservé aux initiatives privées menées au nom de l'intérêt général et avec la bénédiction de l'État, dont les contours changeaient progressivement au fur et à mesure des reconnaissances d'utilité publique. La reconnaissance d'utilité publique m'apparaissait sous cet angle comme un acte de langage par excellence : elle était un énoncé gouvernemental, dont les circonstances étaient bien documentées par les archives – il résultait d'un long processus administratif mené à divers échelons et impliquant de nombreux agents de l'État – et dont l'énonciation même (« sa promulgation ») constituait un acte qui introduisait dans le monde un nouvel être, l'établissement d'utilité publique. Le changement de statut d'une association, d'« autorisée » ou « déclarée » à « reconnue d'utilité publique », infléchissait à son tour les représentations : celles du public pour qui l'intérêt général s'incarnait dans une nouvelle cause labellisée et encouragée par l'État, celles des membres du Conseil d'État qui devaient désormais en tenir compte dans l'examen des demandes à venir.

Une longue fréquentation des archives, doublée d'une immersion dans la

littérature juridique de l'époque et les quelques témoignages laissés par certains des acteurs, a progressivement dissipé l'opacité des documents auxquels j'avais affaire. J'ai ainsi pu étudier au plus près l'intrication des logiques juridiques (qui peuvent être contradictoires entre elles, comme on le voit parfois dans la confrontation du droit privé et du droit public), des effets liés à la procédure même (un outil monarchique en République), des pressions politiques et des déterminations sociales, tant au niveau des représentations des membres du Conseil d'État (plutôt conservatrices socialement) que de leurs pratiques administratives (qui privilégient l'interconnaissance et l'entretien *de visu*). J'espère ainsi avoir rendu justice aux acteurs dont j'examinais les conceptions et les décisions, au sens où je me suis efforcée de restituer la cohérence de leurs positionnements – sans pour autant sous-estimer leur capacité à se tenir, comme tout un chacun, dans une forme de distance de soi à soi, partiellement conscients de leurs propres contradictions, mais sans renoncer non plus à mettre au jour les angles morts de leurs perspectives. J'espère aussi, ce faisant, avoir contribué à une histoire des idées politiques dont l'ancrage dans les sciences sociales ne conduit pas à ignorer le fonctionnement des productions symboliques, mais permet au contraire d'en rendre compte dans toute leur complexité.

Conclusion provisoire et projets

Faut-il pour expliciter une démarche lui donner un nom ? J'ai longtemps nourri à cet égard de fortes réticences. Dans nos métiers, la labellisation est toujours peu ou prou un enjeu de pouvoir, au point parfois de faire passer au second plan les considérations scientifiques. L'expression « histoire sociale des idées politiques » me semble en faire aujourd'hui les frais, tiraillée entre une acception ouverte, souvent adoptée par des chercheurs peu au fait des débats internes à ce champ mais soucieux de faire droit aux renouvellements de l'histoire des idées politiques, et un usage plus exclusif, qui permet à ses partisans de se compter et de revendiquer une position dominante au sein de la sous-discipline. Je l'ai donc abandonnée, au moins provisoirement, pour « socio-histoire des idées politiques ». Mon approche n'a pas changé : il s'agit pour toujours pour moi d'ancrer l'analyse des idées dans les sciences sociales sans renoncer à rendre compte de leur spécificité. Mais le label me semble plus accueillant. Il me permet d'abord de souligner les apports de la socio-histoire de l'État dans l'élaboration et la réalisation de mon projet de recherche. Les discussions véhémentes auxquelles il a pu donner lieu ont en outre eu le temps de refroidir. Le champ a certes perdu de sa cohérence : c'est ce que constate, un peu à regret je crois, Martine Kaluszynski dans un entretien publié dans *Vers une histoire sociale des idées politiques*⁶⁶. Mais il peut dès lors (re)devenir un espace d'exploration et de discussion, propice au dialogue avec des chercheurs d'horizons différents.

Pour l'heure, mes préoccupations me conduisent plutôt à réfléchir aux enjeux du comparatisme. L'écriture d'une version anglaise raccourcie de l'article publié en 2017 dans la revue *Genèses* m'a donné en 2019 l'occasion de riches échanges sur les cadres de perception et donc d'analyse du fait administratif des deux côtés de l'Atlantique : « **A Social Construction of Public Interest: The 'Reconnaissance d'utilité publique' of Associations and Foundations by the Council of State (1870-1914)** », pour le site de diffusion de la recherche *Histphil.org*, fondé et animé par Benjamin Soskis,

⁶⁶ « Itinéraire d'une socio-historienne : les sciences de gouvernement comme idées en action ? [Entretien de Chloé Gaboriaux et Jérôme Tournadre avec Martine Kaluszynski] » (avec Jérôme Tournadre), dans Chloé Gaboriaux et Arnault Skornicki (dir.), *Vers une histoire sociale des idées politiques*, op. cit., p. 279-291.

Maribel Morey and Stanley N. Katz. Je me trouvais alors justement à Princeton, où j'ai également pu discuter de mes recherches sur le Conseil d'État avec les chercheurs du Shelby Cullom Davis Center, réunis cette année-là autour de la thématique « Law and Legalities ». Les enjeux soulevés aux États-Unis et en France par la personnalisation morale / *l'incorporation* des associations et leur accès ou non à la générosité publique m'ont paru beaucoup plus proches que ne me l'avait d'abord laissé supposer la divergence des réponses juridiques qui leur ont été apportées de part et d'autre de l'Atlantique. Ils appellent un travail de comparaison d'autant plus stimulant que la différence des catégories juridiques est en quelque sorte redoublée par la différence des catégories heuristiques employées dans la littérature scientifique pour rendre compte des deux systèmes juridiques. C'est à cette double confrontation que mes recherches seront désormais consacrées.

Publications

Ouvrages

En cours de préparation : Avec Martine Kaluszynski (dir.), *Au nom de l'intérêt général*, Berne, Peter Lang.

Avec Arnault Skornicki (dir.), *Vers une histoire sociale des idées politiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2017, 319 p.

La République en quête de citoyens : les républicains français face au bonapartisme rural 1848-1880, Préface de Sudhir Hazareesingh, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, 368 p.

Coordination de numéros au sein de la revue Mots. Les langages du politique

Avec Valérie Bonnet et Marie Plassart (dir.), « Restons groupés : la construction discursive des relations sociales » [numéro thématique], n° 121, novembre 2019, 176 p.

Avec Henri Boyer (dir.), « Les 'petites phrases' » [numéro thématique], n° 117, juillet 2018, 155 p.

Avec Paul Bacot et al. (dir.), « Discours présidentiels et de présidentielles » [numéro thématique], n° 112, novembre 2016, 156 p.

Articles dans des revues à comité de lecture

« La faiblesse des partis agraires en France : le cas du 'parti de l'agriculture' sous le Second Empire », *Politix*, n° 123, 2018/3, p. 145-169.

Avec Sarah Al-Matary, « Une nouvelle lutte des 'clashes' ? Fragmentation des discours de campagne et mutations des clivages (France, 2016-2017) », *Mots. Les langages du politique*, n° 117, juillet 2018, p. 71-90.

« Une construction sociale de l'utilité publique : associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses*, n° 109, décembre 2017, p. 57-78.

« Fonder la République sur les 'nouvelles couches sociales' (Gambetta) : description du monde social et préférences institutionnelles dans la France des années 1870 », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015.

<http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=25&rub=dossier&item=238>

« La République et les paysans. *La lutte électorale en 1863* selon Jules Ferry », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 22, 2014/3, p. 107-114.

« La loi 1901 faute de mieux : les républicains face à l'association au tournant du XX^e siècle », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 32 (2), décembre 2011, p. 53-65.

« Le spectre du bonapartisme », *Commentaire*, n° 136, hiver 2011-2012, p. 965-970.

« Quand rural signifiait réactionnaire : le détournement politique du vocabulaire rustique autour de 1871 », *Mots. Les langages du politique*, mars 2010, n° 92, p. 69-82.

« La petite propriété paysanne en République : les incertitudes du discours républicain », *Cahiers Jaurès*, mars 2010, n° 195, p. 3-20.

Contributions dans des ouvrages collectifs

Dans Martine Kaluszynski (dir.), *Au nom de l'intérêt général*, Berne, Peter Lang, en cours de préparation :

- « Introduction » (avec Martine Kaluszynski)
- « L'utilité publique contre l'intérêt général ? La République et les associations autour de 1901 »

« Porte-paroles autoproclamés de la paysannerie au 19^e siècle : radiographie d'un échec », dans Samuel Hayat, Nicolas Kaciaf et Cédric Passard (dir.), *Porter la parole. Modalités, contraintes et métamorphoses d'un rôle politique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, à paraître.

« L'utilité publique des associations ouvrières au début de la Troisième République : une reconnaissance impossible ? », dans Carole Christen, Caroline Fayolle et Samuel Hayat (dir.), *Le mouvement des associations de travailleurs au XIX^e siècle*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, à paraître.

Dans Chloé Gaboriaux et Arnault Skornicki (dir.), *Vers une histoire sociale des idées politiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2017 :

- « Introduction » (avec Arnault Skornicki), p. 9-23.
- « La langue comme institution sociale : pour une grammaire discursive des concepts [Entretien avec Jacques Guilhaumou] » (avec Alexandre Escudier), p. 219-231.
- « Lire et dire la société : de l'histoire conceptuelle du politique à l'histoire sociale des idées politiques », p. 265-278.
- « Itinéraire d'une socio-historienne : les sciences de gouvernement comme idées en action ? [Entretien avec Martine Kaluszynski] » (avec Jérôme Tournadre), p. 279-291.

Dans Béatrice Fleury, Michelle Lecolle, Jacques Walter (dir.), *Publictionnaire : dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, Centre de recherche sur les médiations, Metz, 2017 :

- « Citoyen », <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/citoyen/>
- « République », <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/republique/>

« Faire l’histoire des corps intermédiaires en France : quelques remarques sur le *Modèle politique français* », dans Sarah Al-Matary et Florent Guénard (dir.), *La démocratie à l’œuvre : autour de Pierre Rosanvallon*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 113-126.

« L’autre peuple : la gauche et les paysans au XIX^e siècle », dans Catherine Colliot-Thélène et Florent Guénard (dir.), *Peuples et populisme*, Paris, Vie des Idées / Presses universitaires de France, 2014, p. 63-77.

Dans Jean-Michel Fourniau (dir.), *Dictionnaire critique interdisciplinaire de la participation*, juillet 2013 :

- « Démocratie directe », <https://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-directe>
- « États généraux », <https://www.dicopart.fr/fr/dico/etats-generaux>

Contributions dans des actes de congrès

« Nature *versus* Citoyenneté dans le discours républicain : l’héritage du Second Empire », dans Vincent Bourdeau et Arnaud Macé (dir.), *La nature du socialisme : pensée sociale et conception de la nature au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 181-196.

« Entre les innovations agronomiques et les pratiques paysannes, la figure de l’agriculteur pratique au XIX^e siècle », dans Christophe Bonneuil, Gilles Denis, Jean-Luc Mayaud (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris, Quae / L’Harmattan, 2008. p. 45-60.

« Le caractère national à l’épreuve du vote rural dans le discours des républicains français : 1848-1880 », dans *Le caractère national : mythe ou réalité ? Sources, problématique, enjeux – Cahiers de la MRSH*, Volume 48, juin 2007, p. 161-168.

Diffusion de la recherche

« A Social Construction of Public Interest: The ‘Reconnaissance d’utilité publique’ of Associations and Foundations by the Council of State (1870-1914) », [présentation de l’article du même titre publié dans *Genèses* en décembre 2017], *Histphil.org*, 10 mai 2019, <https://histphil.org/2019/05/10/a->

[social-construction-of-public-interest-the-reconnaissance-dutilite-publique-of-associations-and-foundations-by-the-council-of-state-1870-1914/](#)

Animation avec Sarah Al-Matary du site internet de la Société d'étude des langages du politique, notamment :

- rubrique « Grand Huit », analyse des slogans de mai 1968, mai 2018, <https://selp.eu/grand-huit/>
- rubrique « Figurez-vous » du site de la Société d'étude des langages du politique, campagnes électorales 2017, <https://selp.eu/Figures/>
- notice « Intérêt général », dans *Les mots du politique*, <http://selp.eu/lexique/interet-general/>

« Des républiques en quête de citoyens : entretien avec Chloé Gaboriaux », *Communes : départements et régions de France - Les territoires dans la campagne présidentielle*, n° 5, mars 2012, p. 74-77.

« L'autre peuple », *La vie des idées*, 20 décembre 2011, <https://laviedesidees.fr/L-autre-peuple.html> / Version anglaise : « The other people », *Books and ideas*, 2 décembre 2013. <https://booksandideas.net/The-Other-People.html>

« La République, une référence obligée dans le débat politique français », *Élections 2012, Les enjeux*, note, n° 3, CEVIPOF, 24 octobre 2011, 3 p. <http://www.cevipof.com/rtefiles/File/AtlasE13/noteGaboriaux.pdf>

« L'électeur rural en République. Origine de quelques idées reçues », dans *Les projets de loi sur la réforme des collectivités territoriales – Revue d'Étude Politique des Assistants Parlementaires*, n° 3, janvier 2010, p. 18-19.

Comptes rendus de lecture

« Compte rendu de lecture de *Penser les mots, dire la migration*, Laura Calabrese et Marie Veniard d., Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2018, 204 p. et de *Pratiques langagières et expériences migratoires*, Cécile Canut et Mariem Guellouz d., *Langage et société*, n° 165, 222 p. », *Mots. Les langages du politique*, n° 122, 2020, p. 129-132.

« Compte rendu de lecture de Doury (Marianne), *Argumentation : analyser textes et discours*, Paris, A. Colin, 2016, 191 p. », *Mots. Les langages du politique*, n° 114, 2017, p. 209-210.

« La fin du 'modèle associatif laïque' ? Compte rendu de lecture de Martin (Jean-Paul), *La Ligue de l'enseignement : une histoire politique 1866-2016*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 605 p., *Vie des idées*, 22 juin 2017, <http://www.laviedesidees.fr/Fin-d-un-modele-associatif-laique.html>

« Compte rendu de lecture de Luxemburg (Rosa), *Le Socialisme en France (1898-1912). Œuvres complètes*, Tome III. Marseille/Toulouse,

Agone/Smolny, 2013, XVIII-298 p. », *Revue française de science politique*, vol. 65, 2015/4, p.674-675.

« Compte rendu de lecture de Marc Angenot, *L'Histoire des idées*, Liège, Presses universitaires de Liège, 392 p. », *Mots. Les langages du politique*, n° 109, 2015, p.151.

« Compte rendu de lecture de Laurent Brassart, Jean-Pierre Jessenne et Nadine Vivier (dir), *Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe XVIIIe-XXe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 356 p. », *Le Mouvement social : revue d'histoire sociale*, 2013, p. 155-178.

« Le Ralliement à l'épreuve des passions françaises, note critique sur Martin Dumont, *Le Saint-Siège et l'organisation politique des catholiques français aux lendemains du ralliement 1890-1902* », Paris, Honoré Champion, Bibliothèque d'Études des Mondes chrétiens, 2012, 560 p., *Commentaire*, n° 140, hiver 2012-2013, p. 1222-1224.

« Note critique sur Annie Antoine, Julian Mischi (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p. », *Historia Agraria*, n° 48, août 2009, p. 217-220.

« Note de lecture sur Sylvie Chalaye, *Le syndrome Frankenstein*, Paris, Théâtrales, 2004, 141 p. », *Notre Librairie : revue des Littératures du Sud*, n° 157, janvier-mars 2005, p. 70.

Table des matières

Introduction.....	2
Résumé du parcours	4
Chapitre 1. <i>La République en quête de citoyens</i> : disciplines de thèse	5
1. La thèse en quelques mots.....	5
2. Enjeux disciplinaires : histoire des idées et théorie politique	7
3. Objets : les idées républicaines à l'épreuve de la réalité électorale	10
4. Méthodes : histoire et analyse du discours.....	13
5. Résultats : une relecture du républicanisme français	17
Chapitre 2. <i>Après la thèse : prolongements et explorations</i>	22
1. Le discours républicain : histoire et science politique	23
2. Tropismes républicains : pour une histoire langagière des idées.....	25
3. Lisibilités de l'agrarisme.....	28
Chapitre 3. <i>Des langages du politique à la socio-histoire de l'intérêt général : pour une pluridisciplinarité située</i>.....	32
1. Limites de la pluridisciplinarité	33
2. Du quali au quanti, et retour.....	36
3. Le droit comme langage politique.....	39
Conclusion provisoire et projets	43
Publications	45